



**DELIBERATION N° 23/091 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE L'ASSEMBLÉE
DE CORSE DES 29 ET 30 JUIN 2023**

**CHÌ APPROVA U PRUCESU VERBALE DI A SESSIONE DI L'ASSEMBLEA
DI CORSICA DI I 29 È 30 DI GHJUGNU DI U 2023**

SEANCE DU 27 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept juillet, l'Assemblée de Corse, convoquée le 13 juillet 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à M. Ghjuvan'Santu LE MAO
M. Jean-Christophe ANGELINI à M. Saveriu LUCIANI
M. Jean-Marc BORRI à Mme Muriel FAGNI
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Valérie BOZZI à M. Xavier LACOMBE
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI à Mme Santa DUVAL
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Sandra MARCHETTI
M. Pierre GUIDONI à M. Didier BICCHIERAY
Mme Chantal PEDINIELLI à Mme Charlotte TERRIGHI
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Paula MOSCA
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI
Mme Julia TIBERI à Mme Vanina LE BOMIN

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4132-12 et L. 4422-10,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 60,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (63) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI.

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 29 et 30 juin 2023, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 27 juillet 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', written in a cursive style. The signature is positioned above the printed name.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

5 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 27 ET 28 JUILLET 2023

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**APPRUVAZIONE DI U PRUCESU VERBALE DI A
SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA DI I 29 È 30 DI
GHJUGNU DI U 2023**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE
L'ASSEMBLÉE DE CORSE DES 29 ET 30 JUIN 2023**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Le code général des collectivités territoriales prévoit, dans ses articles L.4132-12 et L.4422-10, que « *le procès-verbal de chaque séance (...) est arrêté au commencement de la séance suivante (...). Les procès-verbaux des séances sont signés par la Présidente de l'Assemblée de Corse.* »

En application de ces dispositions, reprises à l'article 60 du règlement intérieur de notre Assemblée, il convient d'adopter, lors de la session des 27 et 28 juillet, le procès-verbal de la séance précédente, joint au présent rapport.

Je vous saurai obligée de bien vouloir en délibérer.

ASSEMBLEE DE CORSE**TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023****COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE****SEANCE DU 29 JUIN 2023**

Le 29 juin 2023, à 10 heures 10, l'**Assemblée de Corse** dûment convoquée par sa Présidente en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

La présente réunion se tient en mode présentiel.

La Présidente de l'Assemblée de Corse ouvre la séquence des questions orales.

Question n° 1

« Riorganizzazione è sviluppu di a cummissioni d'accunciamentu di u fundiaru » (n° 2023/E3/043) par **Mme BRANCA** au nom du groupe **Core In Fronte**, la réponse est formulée par **M. LIVRELLI**,

Question n° 2

« Régulation des meublés de tourisme » (n° 2023/E3/042) par **Mme COMBETTE** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée par **le Président du Conseil exécutif de Corse**,

Question n° 3

« Lutte contre le harcèlement scolaire » (n° 2023/E3/044) par **M. Pierre POLI** au nom du groupe **Avanzemu**,

Question n° 4

« Lutte contre le harcèlement scolaire » (n° 2023/E3/047) par **Mme CAMPANA** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**,

Une réponse commune est formulée aux deux précédentes questions par **Mme GUIDICELLI SBRAGGIA**,

Question n° 5

« Etat des lieux de la mise en accessibilité des établissements scolaires » (n° 2023/E3/041) par **Mme COGNETTI-TURCHINI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée par **Mme LUCIANI**,

Question n° 6

« Prughjettu in giru à u casteddu di a Punta » (n° 2023/E3/046) par **M. LUCCIONI** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, la réponse est formulée par **Mme LUCIANI**,

Question n° 7

« Filière porcine » (n° 2023/E3/040) par **Mme PEDINIELLI** au nom du groupe **Un Soffiu Novu**, la réponse est formulée par **M. LIVRELLI**,

Question n° 8

« Mise en place d'une formation aux métiers de la viticulture dans l'un des lycées agricoles de Corse » (n° 2023/E3/045) par **Mme PONZEVERA** au nom du groupe **Fà Populu Inseme**, la réponse est formulée par **Mme LUCIANI**,

La Présidente MAUPERTUIS remercie chaleureusement les interprètes dont elle cite les noms puis elle demande à **Mme MARCHETTI** de procéder à l'appel nominal.

A l'issue, constatant que le quorum est atteint, elle ouvre la séance.

Sont présents :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse,

**M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse,
Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,**

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI et Hervé VALDRIGHI.

Sont absents et représentés :

**M. Jean-Felix ACQUAVIVA par Mme Juliette PONZEVERA,
M. Jean BIANCUCCI par Mme Véronique ARRIGHI,
Mme Vanina BORROMEI par M. Pierre POLI,
M. Xavier LACOMBE par M. Jean-Martin MONDOLONI,
M. Ghjuvan'Santu LE MAO par Mme Paula MOSCA,
M. Saveriu LUCIANI par M. Antoine POLI,
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI par Mme Christelle COMBETTE,
M. Paul QUASTANA par Mme Marie-Claude BRANCA,
M. Jean-Louis SEATELLI par M. Jean-Michel SAVELLI,
Mme Julia TIBERI par Mme Vanina LE BOMIN.**

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA,

Sont présents en qualité de membres du Conseil exécutif de Corse :

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive, en charge du social et de la santé,

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse,

Mme Lauda GUIDICELLI SBRAGGIA, Conseillère exécutive, en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, de la vie associative et de l'innovation sociale,

M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse,

Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive, en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation,

M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse,

M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse.

La Présidente de l'Assemblée de Corse salue la présence de deux jeunes stagiaires du Centre Europe dans la tribune des invités et se dirige vers le pupitre pour y prononcer un discours.

Elle rend un hommage appuyé à l'abbé Jean-Michel VALERY récemment décédé et formule une pensée émue pour sa mère, son cousin germain Norbert PANCRAZI et également pour toute la communauté catholique de Corse, affectés par cette disparition. Elle est convaincue que son souvenir demeurera et qu'il ne manquera pas de prier pour la Corse et les corses.

La Présidente MAUPERTUIS insiste sur le climat particulièrement délétère qui règne sur le territoire insulaire actuellement. Elle a ainsi apporté son soutien à Jean-Baptiste LUCCIONI, maire de Pietrusedda, la façade du bâtiment communal annexe ayant été incendiée. Elle déplore les arrestations intervenues récemment dans les milieux nationalistes et note la répétition de situations qui ne contribuent pas à la sérénité. Elle appelle à l'apaisement.

Elle mentionne la tenue prochaine de la session extraordinaire du 4 juillet 2023 au cours de laquelle **l'Assemblée de Corse** débattrait de l'autonomie. Cette réunion s'inscrit dans le cadre de la réforme institutionnelle envisagée par le Président de la République. Elle constituera aussi l'occasion de s'interroger sur la Corse que veulent les élus en matière sociale, économique et sociétale. Dans cet esprit, elle invite les intéressés à prendre de la hauteur pour parvenir à un consensus sur un certain nombre de points fondamentaux.

La Présidente de l'Assemblée de Corse évoque le contexte dans lequel la Corse évolue et notamment sa nature profondément méditerranéenne. Elle met en exergue la ruralité, l'essence d'une société agro-sylvo-pastorale. Il est indispensable de conceptualiser ce sujet fondamental qui ne doit pas être occulté par les autres problématiques auxquelles le territoire est confronté. Elle mentionne qu'elle est devenue membre du pacte rural européen dont elle décline certains axes tels par exemple le renforcement des territoires ruraux, la lutte contre les mouvements spéculatifs.

Elle s'est rendue au festival Creazione où elle a rencontré les responsables politiques de la ville de Fès. Elle est favorable à un renforcement de la coopération entre la Corse et le Maroc, rappelant la présence de nombreux travailleurs marocains sur l'île. Cela nécessite des actions fortes et indispensables dans la perspective d'un statut d'autonomie.

Elle déplore que des centaines de migrants se noient encore en Méditerranée et souhaite plus de solidarité. Elle cite des paroles de l'abbé Pierre. Les enjeux méditerranéens sont ceux de la Corse et le renforcement de la coopération est une impérieuse nécessité. A ce titre, elle évoque celle avec l'Italie appelée dans le passé « a tarra ferma ». Elle poursuit avec le traité du Quirinal au titre duquel elle a déposé une motion.

Les corses sont ruraux, méditerranéens, insulaires et latins et il y a lieu de faire prospérer cette identité multiple et de se doter des outils nécessaires pour continuer à exister.

Le Président du Conseil exécutif de Corse remercie **la Présidente MAUPERTUIS** pour ses propos. Il s'associe à l'hommage qu'elle a rendu à l'abbé VALERY. Il salue la mémoire de Joseph SICURANI qui a consacré l'essentiel de sa vie à la langue corse. Il n'oublie pas le docteur

Jean-Claude DOMINICI, personnage original et facétieux, toujours à l'écoute des patients. Il évoque le militant et apporte son soutien à la famille du défunt.

Il constate que l'actualité est particulièrement chargée. Il mentionne la décision annulant les élections professionnelles de **la Collectivité de Corse** par la juridiction administrative qu'il respecte. Toutefois, il fera appel. Il précise qu'il n'y a pas eu de fraude et que quatre cent enveloppes n'ont pas disparu. En fait, tout résulte d'une erreur de comptage par les services de La Poste. Il rencontrera les représentants du Syndicatu di i Travagliadori Corsi qui ont déposé un préavis de grève. Il souhaite de la sincérité et un respect réciproques. Il indique néanmoins que l'institution poursuivra son travail de fond.

Le Président SIMEONI aborde les difficultés rencontrées par les structures hospitalières par rapport à la fréquentation touristique et aux pathologies liées à l'été. Il fait état de la perspective de la territorialisation des Services d'Incendie et de Secours. Il note une écoute au niveau de l'Etat concernant les investissements. Ainsi, il a reçu la présidente de Météo-France. Le renforcement des effectifs et le placement de bouées météo sont envisagés.

Le Président du Conseil exécutif de Corse souligne que les élus sont à la veille d'une session extraordinaire importante et qu'il convient de sortir du piège des interpellations. Il s'étonne de la concomitance de certains évènements :

- l'interpellation sans charge d'un membre de l'exécutif de Corsica Libera qui depuis a été relâché. L'intéressé a dû répondre à des questions sans rapport avec le dossier ;
- des personnes très jeunes ont été placées en garde à vue ;
- la commission d'un attentat à l'encontre d'un édifice communal à Pietrusedda et pour lequel il a apporté son soutien au maire.

Le Président SIMEONI invite les élus à sortir de ce piège en empruntant un autre chemin dès le 4 juillet prochain.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

RAPPORT 170

Raportu n^u 170 : Approvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 26 maghju di u 2023.

Rapport n° 170 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 26 mai 2023.

La Présidente de l'Assemblée de Corse évoque le procès-verbal synthétique de la session extraordinaire du 26 mai 2023 et demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Le document n'appelle aucune observation de la part des intéressés et il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 62

CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

RAPPORT 144

Raportu n° 144 : Designazione di un referente per l'etica di l'elettu lucale.

Rapport n° 144 : Désignation d'un référent déontologue de l'élu local.

Le rapport est présenté par **la Présidente MAUPERTUIS**.

Elle demande aux élus de se prononcer sur le contenu du document en cause.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

RAPPORT 143

Rapportu n° 143 : Attualizazione di u programma di travagliu, di a convenzione relativa à l'operazione "Assemblea di i Zitelli" è designazione di l'eletti referenti.

Report n° 143 : Actualisation du programme de travail de la convention relative à l'opération « Assemblea di i Zitelli » et désignation des élus référents.

La Présidente de l'Assemblée de Corse présente le rapport.

Un échange auquel participe **la Présidente MAUPERTUIS** et **Mme BRANCA** a lieu sur les thèmes retenus.

171-1- Vote de l'amendement

La présidente de l'Assemblée de Corse présente un amendement portant sur le troisième considérant.

Il y a lieu de remplacer : « la nécessité de leur transmettre dans le même temps l'espoir, l'envie, l'ambition et le sens de l'intérêt général pour qu'ils puissent dans le futur être des adultes et des citoyens meilleurs que leurs prédécesseurs » par « *la nécessité de leur transmettre dans le même temps l'espoir, l'envie, l'ambition et le sens de l'intérêt général pour qu'ils puissent dans le futur être des adultes responsables et des citoyens éclairés et engagés* ».

Il est mis aux voix.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina

BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

171-2- Vote du rapport amendé

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Le rapport amendé est approuvé à l'unanimité.

Sont désignés en qualité de référents :

- pour le groupe **Un Soffiu Novu**, Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI, titulaire, et Mme Santa DUVAL, suppléante,
- pour le groupe **Fà Populu Inseme**, Mme Françoise CAMPANA, titulaire, et Mme Paula MOSCA, suppléante,
- pour le groupe **Core In Fronte**, Mme Véronique PIETRI, titulaire, et Mme Marie-Claude BRANCA, suppléante,
- pour le groupe **Avanzemu**, M. Saveriu LUCIANI, titulaire, et Mme Julia TIBERI, suppléante,
- en qualité d'élu non inscrite, Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

RAPPORT 171

Rapport n° 171 : Mudificazione di e deliberazione chì portanu designazione di i membri di e cummissione organiche è di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in varii urganisimi.

Rapport n° 171 : Modification des délibérations portant désignation des membres des commissions organiques et des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes.

Le rapport est présenté par **la Présidente MAUPERTUIS**.

Il est proposé de remplacer :

- **M. Jean-Michel SAVELLI** par **M. Jean-Louis SEATELLI** pour siéger au sein de la **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**,
- **M. Jean-Louis SEATELLI** par **M. Jean-Michel SAVELLI** pour siéger au sein de la **Commission des Finances et de la Fiscalité**,
- **M. Jean-Michel SAVELLI** par **M. Georges MELA** au sein du conseil d'administration de l'**Office de Développement Agricole et Rural de la Corse**.

Les présentes propositions sont mises aux voix et **les Conseillers à l'Assemblée de Corse** intéressés quittent la séance au moment du vote.

Sont Absents : Mme et MM. **Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Georges MELA, Jean-Michel SAVELLI** et **Jean-Louis SEATELLI**.

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. **Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.**

POUR : 59
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

RAPPORT 160

Raportu n° 160 : Aiutu à a pruduzzioni d'arnesi pedagogichi par l'insignamentu di a lingua corsa - Cunvinzioni CANOPE-CDC prugramma 2023.

Rapport n° 160 : Aide à la production d'outils pédagogiques pour l'enseignement de la langue corse - Convention CANOPE-CDC programme 2023.

Le Président du Conseil exécutif de Corse présente le rapport.

Mme DENSARI donne lecture du rapport de **la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Un avis favorable a été délivré à l'unanimité.

La Présidente MAUPERTUIS indique que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** a émis un avis favorable.

Mme NIVAGGIONI insiste sur l'excellent travail produit depuis des années par les équipes de CANOPE. Elle suggère la passation d'un avenant au rapport afin que les associations immersives bénéficient de ces ouvrages.

M. CAITUCOLI partage le propos de **Mme NIVAGGIONI** concernant cet établissement public. Il aborde la problématique de l'autonomie alimentaire qu'il convient de coupler avec la pratique de la langue et la nécessité de sensibiliser le jeune public au goût et à ses valeurs.

M. COLONNA fait état de ses préoccupations s'agissant du devenir de CANOPE Corse qui appartient au réseau CANOPE France, ce dernier opérant un changement au niveau de la formation. A ce titre, il fait mention d'une motion adoptée en février 2020. Aussi, il préconise de renforcer CANOPE Corse dans ses missions de production en langue corse.

La Présidente de l'Assemblée de Corse s'associe aux hommages rendus à CANOPE Corse.

Le Président SIMEONI est favorable à l'accomplissement d'un travail portant sur la problématique évoquée par **Mme NIVAGGIONI**. Il demeure attentif à la remarque formulée par **M. COLONNA**.

Le rapport est mis aux voix.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

M. ANGELINI sollicite le report de l'examen du rapport n° 165. **M.**

LUCIANI sera présent cet après-midi et il envisage d'intervenir.

Après avoir consulté l'assemblée délibérante, **la Présidente MAUPERTUIS** réserve une suite favorable à la requête formulée par l'intéressé.

CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

RAPPORT 141

Rapport n° 141 : Sustegnu à a creazione artistica è culturale « A chjama di l'arti » - Chjama à prugetti 2023 « Leghje e cumedie ».

Rapport n° 141 : Soutien à la création artistique et culturelle « A chjama di l'arti » - Appel à projets 2023 « Leghje e cumedie ».

Le rapport est présenté par **Mme LUCIANI**.

Mme DENSARI lit le rapport de **la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Un avis favorable a été émis à l'unanimité.

M. Joseph SAVELLI dit que **la Commission des Finances et de la Fiscalité** a délivré un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu** et **Core In Fronte** n'ont pas pris part au vote.

M. BICCHIERAY précise que le groupe **Un Soffiu Novu** votera ce rapport nonobstant l'absence de certaines indications. Par ailleurs, il rappelle qu'une question écrite avait été déposée le 19 mai 2023 sur laquelle l'exécutif n'a apporté dans l'immédiat aucune réponse. Celle-ci portait sur deux festivals qui se déroulent en Balagne : le festival du Rire et Corse en Scène. Malgré les indéniables succès remportés par ces deux manifestations, ces dernières n'ont bénéficié d'aucun soutien et d'aucun financement de la part de **la Collectivité de Corse**. Les services de l'institution ont évoqué le caractère inéligible de ces deux événements. Il en résulte que le festival du Rire ne sera pas renouvelé cette année et que les organisateurs de Corse en Scène s'interrogent sur le devenir de leur manifestation.

M. FILIPPI est pleinement satisfait en ce qui le concerne. Il cite trois raisons :

- les élèves sont amenés à sortir des salles de classe,

- certaines catégories sociales accèdent à la culture,
- le rural est impacté et cela participe à sa revitalisation.

Mme LUCIANI prie **M. BICCHIERAY** de bien vouloir accepter ses excuses. Elle s'engage à répondre à la question écrite dans les meilleurs délais. Cependant, elle mentionne que la Balagne est un des territoires les plus accompagnés. A cet égard, deux millions d'euros sont affectés à celui-ci chaque année. Il convient de prendre en considération également que l'institution favorise surtout les évènements qui ne sont pas ponctuels. Elle demeure néanmoins à la disposition des organisateurs pour travailler sur les opérations précitées. Elle remercie **M. FILIPPI** qui a ciblé les bénéficiaires de ce dispositif.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport dont il s'agit aux voix.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 62
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

Il est 12 heures 47 et la séance est suspendue. La reprise est fixée à 14 heures 30.

La séance reprend à 15 heures 07.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORT 142

Raportu n°142 : Seguitu di l'atti di l'istanze di a Cullettività di Corsica - Annata 2022.

Rapport n° 142 : Suivi des actes des instances de la Collectivité de Corse - Année 2022.

M. PAOLINI présente le rapport. Il précise que **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse** a formulé un avis.

La Présidente MAUPERTUIS mentionne celui de **la Chambre des Territoires**.

L'Assemblée de Corse prend acte.

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES – FISCALITÉ

RAPPORT 140

Raportu n°140 : Approvu di u contu di gestione 2022 di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 140 : Approbation du compte de gestion 2022 de la Collectivité de Corse.

Le compte de gestion pour l'exercice 2022 est présenté par **M. VINCIGUERRA**.

M. Joseph SAVELLI mentionne que la **Commission des Finances et de la Fiscalité** a donné un avis favorable.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le compte de gestion aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABS. : 17

NP : 14

RAPPORT 155

Raportu n° 155 : Approvu di u contu amministrativu di a Cullettività di Corsica pè u 2022.

Rapport n° 155 : Approbation du compte administratif 2022 de la Collectivité de Corse.

M. VNCIGUERRA présente le compte administratif de l'exercice 2022. Il mentionne que **le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse** a rendu un avis.

M. Joseph SAVELLI lit le rapport de **la Commission des Finances et de la Fiscalité** qui a délivré un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu, Avanzemu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

M. BENEDETTI fait observer que ce document restitue les comptes de l'exercice comptable de l'institution durant l'année écoulée. Cela est une étape mécanique. Cependant, le compte administratif met en exergue les avantages et les inconvénients des politiques publiques conduites par l'exécutif. Les taux de réalisation sont proches de 100% mais il déplore que l'augmentation importante des recettes, au travers des taxes notamment, ne se traduise pas par des investissements structurants d'envergure. Il constate que les deux anciens départements et la Collectivité Territoriale de Corse disposaient des mêmes ratios. Dans cet esprit, il suggère l'établissement d'un contrat d'objectifs planifiés sur cinq ans. Une réorientation stratégique est indispensable. L'institution réalise seulement 40% de travaux sous maîtrise d'ouvrage propre. Sans diminuer la part des subventions affectée au tiers, **la Collectivité de Corse** devrait investir des montants plus importants. Il insiste sur la nécessité de réaliser un programme quinquennal stratégique qu'il décline. L'exercice budgétaire constaté est vertueux mais il y a lieu de s'interroger sur le contenu de la programmation.

M. BENEDETTI conclut son intervention en invoquant les notions de socialisme et de partage des richesses.

M. LACOMBE constate que l'exécutif se complait dans l'autosatisfaction. Il critique les comparaisons auxquelles il est procédé avec d'autres collectivités dont la situation est singulièrement différente de celle de **la Collectivité de Corse**. Il se remémore les propos de **M. POZZO di BORGO**. L'intéressé avait annoncé que l'institution disposerait de documents budgétaires authentiques une fois les problèmes résolus. Il

constate que les taux d'exécution n'ont rien d'exceptionnels et que les dépenses de fonctionnement ont fortement progressé. Il note une légère amélioration du rapport fonctionnement sur investissement. Dans ce domaine précis, il ne remarque pas d'augmentation significative dès lors que l'on soustrait les sommes investies au titre du PTIC. En revanche, la progression des dépenses réelles de fonctionnement vient obérer les investissements en propre.

A cet égard, **M. LACOMBE** estime que l'investissement aurait pu être plus conséquent avec la mise en œuvre d'une politique différente. Les recettes sont aléatoires et il se dit inquiet pour les prochains exercices. La politique des déchets est à l'arrêt, aucun euro n'a été investi et le préfet a été contraint de reprendre la main à Monte au regard de l'inaction de l'exécutif.

Mme GIACOMETTI PIREDDA stipule qu'en procédant à une simple lecture comptable, on aboutit à un exercice de qualité. Sur le fond cependant, elle relève l'absence de choix politiques réels avec une matrice de **la Collectivité de Corse** inadaptée. Cela se traduit par des opérations de saupoudrage. Pour être à la hauteur des enjeux, l'exécutif doit aller au-delà de cette pratique. En tout état de cause, les objectifs fixés ne sont pas les bons.

M. POZZO di BORGIO rappelle que le compte administratif constitue le moyen de vérifier la réalisation des objectifs budgétaires fixés par l'exécutif et adoptés par l'assemblée délibérante. Contrairement à **Mme GIACOMETTI PIREDDA** et à l'instar de la majorité territoriale, il estime que ceux-ci sont les bons.

Il ne voit pas d'obstacles au retraitement du document opéré en soustrayant le montant résultant du paiement de l'amende due à la Corsica Ferries. Les ratios, notamment se rapportant à l'épargne brute et à l'épargne nette, sont excellents. Il ressort que l'exécution budgétaire est conforme aux prévisions. Il emploie le terme de « sincère » pour la qualifier. S'agissant des charges de personnel et à caractère général (012 et 011), elles sont parfaitement maîtrisées, signe d'une bonne gestion.

En réponse à **M. BENEDETTI** qui s'est attaché à souligner une forte augmentation des recettes, **M. POZZO di BORGIO** précise que les dépenses ont progressé dans des proportions identiques. Il cite à cet effet le social et le prix des carburants. Sur le montant de la dette, il

trouve l'attitude de l'intéressé paradoxale. Celui-ci la considère comme élevée mais parallèlement il réclame l'augmentation des dépenses d'investissement et un accroissement de l'aide aux tiers. Le ratio de désendettement retraité, soit quatre années, est de bonne facture.

M. POZZO di BORGO met en garde les élus sur certaines comparaisons opérées. Il convient de prendre en considération la pandémie et la guerre en Ukraine dont les impacts sont considérables. Les ratios demeurent toutefois convenables et le cap fixé a été maintenu. La gestion est rigoureuse avec la mise œuvre d'outils performants correspondants et celle de dispositifs prospectifs. A terme, la situation ne peut perdurer et le modèle doit être revu avec une avancée institutionnelle.

M. ANGELINI affirme que le débat budgétaire est d'une autre nature, le compte administratif n'étant qu'une simple photographie. Il attire l'attention de l'exécutif sur les recettes tirées des droits de mutation et du tabac qu'il ne maîtrise pas. Le rôle de l'**Assemblée de Corse** consiste à s'interroger sur cette problématique dans le cadre des prochains exercices. Il demeure perplexe sur la bonne tenue affichée des taux de réalisation ainsi que sur la purge intervenue des emprunts toxiques et du contentieux Corsica Ferries, d'une part, et sur le maintien du niveau de recours permanent aux emprunts, d'autre part.

Il revient sur la réforme, indispensable à ses yeux, des agences et offices. Il subsiste trop de disparités entre les agents et il convient d'apporter des réponses aux revendications des syndicats. Il plaide pour une diversification des sources de financement et déplore la seule appétence pour celles provenant de la Communauté européenne alors qu'il y a lieu de s'intéresser à la mobilisation de l'épargne locale.

M. ANGELINI insiste sur la nature des choix politiques auxquels l'institution est confrontée. Aussi, le compte administratif doit être assorti d'une programmation pluriannuelle. Dans cette perspective, il ignore le chemin proposé pour la Corse par la majorité territoriale tant bien d'un point de vue structurel que politique. Il déplore l'absence de vision portant sur des opérations lourdes alors que le poids de la dette demeure important et représente un pourcentage non négligeable du montant global des investissements. Il manifeste son inquiétude au regard de certains niveaux d'alerte qui ont été dépassés. Il subsiste un écart entre ce que les communes et les intercommunalités escomptent et ce qu'elles obtiennent de la part de **la Collectivité de Corse**. Il cite le

cas de sa commune. Il achève son intervention sur le taux d'emprunt qu'il juge trop élevé.

M. POZZO di BORGO s'insurge contre les propos tenus par **M. LACOMBE** relatifs à la situation de Monte et des déchets. En fait, l'exécutif de **la Collectivité de Corse** refuse de valider un modèle économique qui ne correspond pas au souhait de la majorité territoriale. Il s'agit d'un dispositif mortifère dont le coût à la tonne sera considérable en 2027.

Mme COGNETTI-TURCHINI dit qu'en l'absence du centre de Monte, l'impact est important pour les familles et les intercommunalités ne disposent d'aucune solution.

M. Antoine POLI, tout comme **Mme COGNETTI-TURCHINI**, fait état de sa surprise concernant la position développée par **M. POZZO di BORGO**. Il note, en substance, que le rapport sur le traitement des déchets a fait l'objet d'un nouveau retrait.

M. LACOMBE partage les propositions de **M. ANGELINI**. Il observe que l'institution comprend 4290 agents titulaires auxquels il convient d'ajouter les emplois non permanents. La collectivité unique n'a pas généré les économies d'échelle escomptées, sachant de surcroît, que 500 agents ont fait valoir leurs droits à la retraite depuis la fusion. Il qualifie la majorité et l'exécutif de néo-clientélistes. Sur les déchets et après avoir abordé la question de l'enfouissement, il remarque que le rapport correspondant est retiré pour la cinquième fois.

M. VANNI précise que le groupe **Fà Populu Inseme** n'est pas opposé au projet de Monte. Il conteste le modèle économique proposé qui aboutit à un coût à la tonne très élevé.

Il juge pour sa part le nombre de fonctionnaires insuffisant au regard des besoins et évoque notamment le cas des forestiers sapeurs.

M. CAITUCOLI estime que le débat est récurrent quel que soit le domaine abordé. Aussi, il est temps de disposer d'un authentique statut d'autonomie pour maîtriser la fiscalité en particulier. Il conviendra ensuite de conduire une réflexion sur un projet de société corse avec une ingénierie d'Etat et de la Communauté européenne. Les élus insulaires sont tenus de faire montre de maturité politique.

M. BENEDETTI, après s'être s'interrogé sur la présence d'un éventuel reliquat pour le traitement des déchets, fait état de son opposition aux digressions et affirme que le fond de cette problématique réside dans l'attitude de l'Etat qui écarte **la Collectivité de Corse** de ce qui relève de l'engagement stratégique. Il applique une méthode d'inquisition économique alors qu'il donne en parallèle des compétences à l'institution. Il propose de passer au broyeur le dossier des déchets. Il conclut sur la nécessité de parvenir à une matrice d'investissement à parité.

M. MONDOLONI n'est pas convaincu que l'institution soit en capacité de disposer de plus de services publics. En opérant une projection jusqu'en 2025 et en supposant que l'Etat ne conserve que le pouvoir régalien, ce seront les Corses qui devront financer le personnel supplémentaire que **M. VANNI** croit nécessaire de recruter. Il s'étonne que l'intéressé prône parallèlement l'éthique et la responsabilité. Il conviendrait en fait de prendre des mesures fortes et courageuses.

Mme GIACOMETTI PIREDDA reconnaît que les choix politiques diffèrent comme le mentionne fort justement **M. POZZO di BORGIO** et le corrobore **M. VANNI**. Elle constate que le retard accumulé favorise les projets privés. En tout état de cause le choix du sur-tri mécanisé n'est pas celui de Corsica Libera.

La Présidente de l'Assemblée de Corse dit que l'exécutif a optimisé sous la contrainte. Elle rejoint **MM. BENEDETTI** et **CAITUCOLI** sur la nécessité d'évoluer d'un point de vue institutionnel.

M. VINCIGUERRA est surpris par les dérives verbales. Certains intervenants s'éloignent du sujet. Le rendu est pourtant excellent et il souhaite rendre des copies de même nature à l'avenir. Le dispositif a été parfaitement exploité.

Le Président du Conseil exécutif de Corse apporte tout d'abord des éléments de réponse à **M. ANGELINI** s'agissant de la commune dont il est le maire et il admet qu'il convient de simplifier le règlement des aides aux collectivités. Il aborde ensuite la question des déchets sous le prisme du compte administratif. Le rapport reporté une nouvelle fois est un simple document d'information qui donnera lieu ultérieurement à un rapport définitif. Actuellement, l'exécutif recherche une convergence entre les intercommunalités et le SYVADEC. En tout état de cause, il réaffirme le principe d'une gestion publique des déchets. Il est clair

néanmoins que la trajectoire des dépenses en matière de déchets va impacter **la Collectivité de Corse** et les intercommunalités. Sur l'affaire de Monte, il qualifie le système de curieux d'un point de vue sociétal et budgétaire.

Le Président SIMEONI se remémore le leitmotiv de chaque intervenant lors de l'examen du budget primitif : « *Le compte administratif sera le juge de paix.* ». Il s'avère que ce dernier est excellent en termes d'investissement, de ratios et de réalisation. L'institution n'est pas surendettée. Des chocs majeurs ont été absorbés comme celui de la fusion. Celles des régions de droit commun ne se sont pas passées aussi bien. La clef pour maintenir notre capacité d'investissement réside dans notre aptitude à maîtriser les recettes de fonctionnement. Les charges de fonctionnement ont été contenues. Il estime que l'institution a satisfait les objectifs que l'exécutif s'était fixé lors de la période 2015-2021 malgré des recettes volatiles.

Le Président du Conseil exécutif de Corse indique cependant que le système dans lequel évoluent l'institution et les autres collectivités insulaires a atteint ses limites. Une Corse autonome permettrait de créer de la richesse. Des propositions seront formulées sur ce thème à propos desquelles **l'Assemblée de Corse** sera invitée à échanger.

La Présidente de l'Assemblée de Corse salue l'arrivée de **M. BIANCUCCI** dans l'hémicycle. Elle invite **le Président SIMEONI** à le quitter le temps du vote.

Elle met aux voix le compte administratif 2022.

Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis

POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.

POUR : 32

CONTRE : 17

ABS. : 0

NP : 14

M. VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse préside en lieu et place de la Présidente MAUPERTUIS.

RAPPORT 138

Rapport n° 138 : Approuvé de u contu di gistioni di u Laboratoriu d'analisi Pumonti di u Pagatori di Corsica par l'asirciziu 2022.

Rapport n° 138 : Approbation du compte de gestion du Laboratoire d'analyses Pumonte du Payeur de Corse pour l'exercice 2022.

M. GIOVANNANGELI présente le compte de gestion du laboratoire d'analyses du Pumonti.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu, Avanzemu et Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse met le document aux voix.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.

**POUR : 32
CONTRE : 0
ABS. : 17
NP : 13**

RAPPORT 139

Raportu n^u 139 : Approvu di u contu di gestione di u Laboratoriu d'analisi Cismonte di u Pagatore di Corsica per l'eserciziu 2022.

Rapport n° 139 : Approbation du compte de gestion du Laboratoire d'analyses du Cismonte du Payeur de Corse pour l'exercice 2022.

Le compte de gestion du laboratoire d'analyses du Cismonte est présenté par **M. GIOVANNANGELI.**

La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu**, **Avanzemu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

Le document est mis aux voix par **le Vice-président de l'Assemblée de Corse**

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Il est approuvé à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Se sont abstenus : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.

**POUR : 32
CONTRE : 0
ABS. : 17
NP : 13**

RAPPORT 153

Rapport n° 153 : Approuvé de u contu amministrativu di u Laboratoriu d'analisi Cismonte per l'eserciziu 2022.

Rapport n° 153 : Approbation du compte administratif du laboratoire d'analyses Cismonte pour l'exercice 2022.

M. GIOVANNANGELI présente le compte administratif du laboratoire d'analyses du Cismonte ainsi que celui du Pumonti.

M. Joseph SAVELLI donne lecture du rapport de **la Commission des Finances et de la Fiscalité**. Cette dernière a donné un avis favorable. Les groupes **Un Soffiu Novu**, **Avanzemu** et **Core In Fronte** n'ont pas participé au vote.

M. MELA précise en préambule que les membres du groupe **Un Soffiu Novu** n'approuveront pas les documents considérés. Il insiste tout particulièrement sur les montants des subventions d'équilibre qui lui paraissent très élevés et qui constituent des variables d'ajustement : 64% des recettes pour le Cismonte et 63% pour le Pumonti, un niveau jamais atteint, ajoute-t-il. Il évoque également les produits issus de l'activité et les coûts pratiqués que les usagers jugent aussi trop élevés. Il fait part de ses doutes concernant la fusion prochaine des trois laboratoires.

M. CAITUCOLI rappelle l'important travail réalisé par les deux laboratoires. Il subsiste un vrai potentiel qui se développera dans le cadre de la fusion.

M. LACOMBE s'interroge sur la situation comptable à l'issue de la fusion. Il demande si les comptes seront déficitaires, bénéficiaires ou à l'équilibre.

M. LUCIANI estime que les deux laboratoires pâtissaient d'une politique de surdotation en matière de personnel contrairement au laboratoire de **l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse**. La fusion va contribuer à simplifier le fonctionnement et chaque laboratoire sera doté de ses spécialisations.

M. GIOVANNANGELI souligne ce qui est essentiel pour l'exécutif et la majorité territoriale :

- maintenir le service public,
- parvenir à une fusion en 2028. Elle débutera par celle des laboratoires du Cismonte et du Pumonti. Quoi qu'il en soit, cela nécessitera un travail considérable.

Il mentionne que l'objectif consiste à sortir de la subvention d'équilibre mais il ne prend aucun engagement formel tant l'exercice se révèle complexe.

Le compte administratif du laboratoire d'analyses du Cismonte est mis aux voix.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Il est adopté à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Paul QUASTANA et Julia TIBERI.

POUR : 32
CONTRE : 17
ABS. : 0
NP : 13

RAPPORT 154

Rapport n° 154 : Approuvé de u contu amministrativu di u Laboratoriu d'analisi Pumonti par l'asirciziu 2022

Rapport n° 154 : Approbation du compte administratif du laboratoire d'analyses Pumonte pour l'exercice 2022.

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse met le compte administratif du laboratoire d'analyses du Pumonti aux voix.

Est absente : Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA.

Il est approuvé à la majorité absolue.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

Ont voté contre : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI et Charlotte TERRIGHI.

N'ont pas participé : Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI et Julia TIBERI.

POUR : 38

CONTRE : 17

ABS. : 0

NP : 7

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORT 163

Raport n° 163 : Raportu d'attività di a Cullettività di Corsica pè u 2022.

Rapport n° 163 : Rapport d'activité 2022 de la Collectivité de Corse.

M. GIOVANNANGELI procède à la présentation du rapport d'activités de l'exercice écoulé.

M. CAITUCOLI dit tout d'abord que le document laisse transparaître les contours d'un projet de société. Il note la présence de marqueurs. Il s'attache ensuite à évoquer la problématique sociale en milieu rural mais aussi la présence de drogues dures contre lesquelles il faut lutter. Dans cet esprit, l'insertion doit être au cœur du projet de la majorité. Il constate que l'Etat est absent concernant cette question. Il considère enfin que les choix opérés par **la Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse** sont courageux.

Mme COGNETTI-TURCHINI rejoint en partie le propos de **M. CAITUCOLI** et en appelle à la contractualisation avec les territoires. Elle aborde la question du domaine forestier pour lequel la dimension économique est absente. La forêt insulaire est sous-exploitée et elle suggère l'utilisation du bois pour la valorisation énergétique. Elle constate également une absence de dynamisme au niveau du tourisme.

M. Jean-Michel SAVELLI formule des critiques sur les délégations de service public et s'interroge sur le financement du maritime et de l'aérien sans la dotation de continuité territoriale.

M. LUCCIONI mentionne qu'un rapport a été produit sur la problématique et le devenir des dotations. Il ajoute que l'autonomie n'est

pas l'indépendance. Lors des auditions intervenues dans le cadre de la **Commission des Compétences Législatives et Réglementaires et pour l'Evolution Statutaire de la Corse**, il a été clairement établi que l'autonomie fiscale ne se traduisait pas par la fin des dotations.

M. GIOVANNANGELI mentionne l'avis conséquent et argumenté du **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse** sur le rapport dont il s'agit. Il rappelle que ce document est factuel et remercie **M. CAITUCOLI** pour ses remarques concernant le domaine sensible du social. Après avoir souligné la nécessité de disposer de « *mieux* » de tourisme, il insiste sur le fait que l'exécutif s'évertue à améliorer et à prendre en considération les enjeux sociétaux ainsi qu'à s'inscrire dans une politique de transition.

En conclusion, Il donne lecture de l'avis **du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse**.

L'Assemblée de Corse prend acte.

A la demande de **M. VANNI**, l'assemblée délibérante approuve la dérogation au régime ordinaire du temps de travail pour les personnels de **l'Assemblée de Corse**.

La séance est suspendue à 19 heures 15. Elle reprend à 19 heures 50.

La Présidente MAUPERTUIS assure à nouveau la présidence de **l'Assemblée de Corse**.

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

RAPPORT 165

Raportu n° 165 : L'immersione à prò di l'amparera di u corsu : sustegnu à l'associu Scola Corsa per u periodu 2023-2026.

Rapport n° 165 : L'immersion au service de l'apprentissage du corse : soutien à l'association Scola Corsa pour la période 2023-2026.

La Présidente de l'Assemblée de Corse appelle le **Président SIMEONI** à justifier l'urgence concernant ce rapport.

165-1- Vote sur l'urgence

Le Président du Conseil exécutif de Corse indique qu'il convient de mettre en place le dispositif considéré dès le mois de septembre. Il y a lieu, en conséquence, d'adopter le présent rapport dans les meilleurs délais.

La Présidente MAUPERTUIS demande aux élus de se prononcer sur l'urgence.

L'urgence est retenue à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 63
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

165-2- Vote sur le rapport

Le Président SIMEONI présente le rapport.

Mme DENSARI donne lecture du rapport de **la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Un avis favorable a été délivré. Le groupe **Un Soffiu Novu** n'a pas participé au vote.

M. LUCIANI juge le dispositif intéressant. Il répond à une demande forte et il invite les élus à se remémorer l'histoire de cette revendication. Il affirme qu'il n'existe pas d'autre choix que celui de l'immersion. Pour autant, un effort a été accompli au niveau de l'école publique. Il conclut en évoquant l'officialité de la langue et l'obligation pour **la Collectivité de Corse** d'intervenir.

Mme FAGNI apporte le témoignage de **la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**. Elle a visité des écoles immersives et constaté que les enfants sont plus éveillés. Le mode immersif demeure le seul moyen de maintenir la langue corse.

M. GHIONGA précise que les membres du groupe **Un Soffiu Novu** voteront ce rapport. Il est convaincu qu'il s'agit d'une grande avancée mais en tant qu'enfant de l'école publique, il souhaite que ces écoles ne deviennent pas celles des bourgeois. Il sollicite la production d'éléments statistiques.

Mme NIVAGGIONI met l'accent sur la rapidité avec laquelle **la Collectivité de Corse** a mis en place ce dispositif d'accompagnement. Elle constate une prise de conscience politique et une authentique volonté populaire. Scola corsa dispose d'une vraie crédibilité. Elle considère ce dossier comme important.

M. BENEDETTI observe qu'il s'agit d'écoles privées non conventionnées contrairement à la Bretagne où le système Diwan bénéficie d'un conventionnement et d'une habilitation. Il s'étonne par ailleurs que la ville de Bastia ait mis un terme à une soirée de soutien en faveur de la langue corse. En conclusion, il dit que ces propositions sont insuffisantes et qu'un effort supplémentaire doit être accompli.

M. COLONNA se déclare particulièrement satisfait, la question de la langue étant essentielle à ses yeux. Le système Scola corsa a été mis en sécurité. Il existe désormais une politique générale qu'il y a lieu de mettre en œuvre. Le dispositif a été négocié avec l'Etat.

Le Président SIMEONI remercie les intervenants pour leurs contributions. Il rappelle l'impérieuse nécessité de la reconnaissance de la langue corse et la mise en œuvre de l'officialité. Il n'existe pas de risque de mise en danger de l'enseignement public en aidant l'enseignement associatif. Il précise que les bretons ont obtenu une dérogation lors de la période où Jean-Yves LE DRIAN était ministre.

La Présidente de l'Assemblée de Corse met le rapport aux voix.

Il est adopté à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 63

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

Il est 20 heures 45 et **la Présidente MAUPERTUIS** suspend la séance.

SEANCE DU 30 JUIN 2023

La séance reprend à 11 heures 45.

La Présidente de l'Assemblée de Corse fait un point concernant l'ordre du jour. Il reste deux rapports à examiner et les motions. A l'issue, se tiendra une inter-commission au cours de laquelle les élus échangeront sur le rapport du **Président du Conseil exécutif de Corse** intitulé « Autonomia ».

Mme GIACOMETTI PIREDDA a sollicité l'autorisation de s'exprimer avant que ne débute l'examen des rapports. Elle évoque les interpellations intervenues depuis le début de la semaine dans l'indifférence générale. Ainsi, un jeune homme a été interpellé et transféré dans la matinée. Il a été interrogé sur ses opinions politiques et ses engagements. Elle qualifie ces procédés d'inacceptables. Ils sont conduits au mépris du droit humain le plus élémentaire. L'attitude du Gouvernement est surprenante alors que la France est à feu et à sang. Elle est troublée par la coïncidence de ces pratiques et le processus politique en cours. Elle appelle à la vigilance et considère cette situation intolérable.

La Présidente MAUPERTUIS souligne qu'elle a mentionné ce fait dans son discours introductif. Elle a regretté ces arrestations qui ont un caractère récurrent. L'exécutif et le groupe **Fà populu Inseme** bannissent tout délit d'opinion et sont attachés à la présomption d'innocence qui prévaut à leurs yeux de manière systématique.

Le Président SIMEONI mentionne qu'il a également fait valoir son opinion sur cette situation. Il revient sur l'interpellation d'un membre de l'exécutif de Corsica Libera sans aucune charge et sur l'attentat de Pietrosella. **La Conférence des Présidents** évoquera tous ces points au cours de la réunion qu'elle tiendra au terme de la présente session.

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

RAPPORT 158

Raportu n° 158 : Raportu "Versu un statutu d'autunumia per a Corsica" di a Cummissione di e Cumpetenzze Legislative è Regulamentarie è per l'Evoluzione Statutaria di a Corsica.

Rapport n° 158 : Rapport "Vers un statut d'autonomie pour la Corse" de la Commission des Compétences Législatives et Règlementaires et pour l'Evolution Statutaire de la Corse.

La Présidente de l'Assemblée de Corse rappelle les dispositions du règlement intérieur de l'institution par lesquelles **la Conférence de Coordination** a confié à **la Commission des Compétences Législatives et Règlementaires et pour l'Evolution Statutaire de la Corse**, la mission de conduire un travail sur les statuts d'autonomie de la Corse. Le rapport est le fruit d'auditions auxquelles tous les groupes politiques ont participé ainsi que l'exécutif. L'autonomie existe dans de nombreuses régions européennes et celle-ci leur a manifestement été profitable. Ce rapport conséquent a été présenté au **Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse** et à **l'Assemblea di a Giuventù**. Elle félicite le président de la commission, **M. COLONNA**, pour son implication. Elle retient le terme « *d'intesa* », entente en français, prononcée par le Président du Trentino dans un contexte complexe. Il s'agit désormais de la région la plus riche d'Italie.

Le rapport est présenté par **M. COLONNA**.

M. LUCCIONI estime que le moment est important pour **l'Assemblée de Corse**, le présent document étant d'une importance stratégique majeure. Dans cet esprit, il félicite le rédacteur et **les Commissaires**. A titre personnel, il tire trois enseignements de ce rapport :

- l'autonomie consiste à disposer du pouvoir législatif dans des domaines non régaliens mais aussi du pouvoir de lever l'impôt ;
- l'autonomie existe en France avec la Nouvelle-Calédonie, elle est largement répandue en Europe, elle est la règle en Méditerranée hormis la Crête et la Corse ;
- la thèse des lignes rouges ne résiste pas à l'examen.

Les propositions contenues dans le rapport lui conviennent et il s'agit d'une pièce importante qui est apportée au débat et à l'Etat. L'autonomie est un statut légitime qui permet de projeter les corses en tant que peuple et dans l'avenir.

M. MONDOLONI précise qu'il s'attachera à commenter uniquement le contenu du document considéré. Il constate que l'auteur admet le caractère polysémique du terme autonomie. Nonobstant, le rapport définit la conception de l'autonomie de la majorité qui se résume à

légiférer et à définir la norme sous le contrôle du Conseil constitutionnel. Il estime que d'autres conceptions sont envisageables. Les autonomistes s'adossent à chaque fois à une histoire et, dans le cas d'espèce, à leur conception de l'histoire qui s'apparente à un roman national.

S'agissant des régions témoins, leurs situations sont contrastées avec celle de la Corse. Il cite les produits intérieurs bruts par habitant. Sur la Nouvelle-Calédonie, il estime que l'essentiel réside dans l'opportunité des lois adoptées. Nul ne sait néanmoins si les calédoniens vivent mieux aujourd'hui.

En conclusion, **M. MONDOLONI** qualifie le document de bon rapport universitaire qui vient agrémenter un roman national.

M. BENEDETTI souligne que le travail est conséquent et apporte la démonstration que l'autonomie est une banalité politique. En tout état de cause, il n'existe qu'un seul concept d'autonomie. Mentionnant que le contexte est historique, il rappelle que le courant autonomiste a connu son apogée en 1975. Des divergences sont apparues ensuite avec l'émergence de la tendance indépendantiste et révolutionnaire. Il plaide pour la convergence de l'espace patriotique avec une vision stratégique forte. De ce point de vue, la majorité territoriale s'est mal comportée vis-à-vis de la minorité patriotique. Elle s'est inscrite dans un comportement autocratique drapé de procrastination. Il est indispensable que les nationalistes s'entendent sur un état d'esprit au regard d'un texte bâclé. Il est impératif que le texte à établir mentionne le droit à l'autodétermination. La priorité réside dans une convergence nationale corse. Une démarche homogène laisse ouverte des perspectives d'évolution même si des rancœurs persistent. Ainsi des vice-présidences de l'organe délibérant auraient pu être proposées à la droite et aux indépendantistes. Dans l'immédiat, il suggère à Corsica Libera et au groupe **Avanzemu** de converger.

Mme GIACOMETTI PIREDDA précise qu'il n'y a pas de gens plus légitimes que d'autres au niveau du mouvement national. Elle appelle à éviter la confusion entre la construction nationale commune et la convergence autour d'un rapport. Elle admet que la définition de l'autonomie demeure polysémique et consiste en l'exercice du pouvoir législatif. En revanche, l'accord de construction considéré ne peut pas intervenir autour d'un principe juridique mais sur la base d'un accord politique. Quoi qu'il en soit, la problématique des lignes rouges doit être abordée.

Mme BOZZI partage le commentaire formulé par **M. MONDOLONI**, le prisme est celui des nationalistes tout comme la vision de l'autonomie. Il conviendra d'en débattre lors de la session extraordinaire du 4 juillet prochain. Au nom du groupe et en son nom personnel, elle apporte son soutien plein et entier à Jean-Baptiste LUCCIONI. Ces intimidations doivent cesser, l'inflexion que prennent les événements est préoccupante.

M. ANGELINI évoque le débat appelé à se tenir le 4 juillet 2023 et estime que le présent échange est, à cet égard, surréaliste. S'agissant du contexte, il prend acte de l'intervention de **M. BENEDETTI**. Pour ce qui porte sur la famille nationaliste, il souligne qu'une faute politique a été commise en 2021. L'esprit de responsabilité doit néanmoins prévaloir et, au-delà des problématiques de nature institutionnelle, il y a lieu de s'interroger sur le choix du chemin à emprunter. Le rapport **COLONNA** a le mérite de mettre un terme entre la distinction des problèmes quotidiens et les questions fondamentales telles que celle de la langue par exemple.

Insistant sur les craintes de contaminations que constitue cette démarche au niveau du Gouvernement et du Président de la République, il croit toutefois aux vertus du dialogue même si deux interrogations subsistent :

- la première porte sur l'attitude que Paris est susceptible d'adopter suite aux événements récents ;
- le peuple corse n'est pas composé des seuls nationalistes et il est nécessaire que tous soient impliqués et se reconnaissent dans ce processus.

Dans cette perspective, la journée du mardi 4 juillet constitue un point d'entrée et le processus prendra du temps.

S'agissant du **rapport COLONNA**, **M. ANGELINI** dit qu'il consacre une situation géopolitique, celle du fait insulaire. Le groupe **Avanzemu** prend acte de ce document.

M. ACQUAVIVA mentionne que la **Commission des Compétences Législatives et Règlementaires et pour l'Evolution Statutaire de la Corse** a tenu moult réunions et a accompli un travail considérable, soit le contraire de la procrastination. Elle a atteint l'objectif qui lui a été assigné

et le rapport est une vraie plus-value. Il clarifie les problématiques et il se caractérise par sa grande objectivité. **L'Assemblée de Corse** est à l'aune d'un échange important et il faut éviter de le relativiser.

M. COLONNA remercie les intervenants. Il conclut en trois points :

- il n'existe pas plusieurs définitions de l'autonomie,
- le rapport n'alimente pas une thèse et il n'est pas orienté,
- le document vient nourrir la réflexion collective pour préparer le débat du 4 juillet 2023.

La Présidente de l'Assemblée de Corse remercie l'ensemble des participants. Elle souligne que les régions autonomes écoutent la Corse et précise que, dans les entités en cause, la gouvernance a été assurée par toutes les tendances politiques. Le principe de l'autonomie n'a jamais été remis en cause. Elle conclut en insistant sur le fait que la dimension économique est étroitement corrélée à la dimension institutionnelle. Aussi, l'autonomie est également une voie salutaire d'un point de vue économique.

Le Président du Conseil exécutif de Corse souligne l'importance du débat pour les corses et pour le processus même si le document et le débat correspondant ne seront pas sanctionnés par un vote. Il évoque les décisions importantes qui ont marqué cette institution. Il cite notamment celle intervenue en 1988 sur la notion de peuple corse, celle sur le rapport CHAUBON portant sur la réforme des institutions, celle sur le rapport GHIONGA relatif à la coofficialité. Le rapport « Autonomia » sur lequel l'Assemblée de Corse sera appelée à se prononcer le mardi 4 juillet 2023 est tout aussi essentiel.

Le Président SIMEONI se déclare satisfait du rapport **COLONNA**. Cette pièce apparaît en effet fondamentale à ses yeux et tout spécialement dans le moment politique que vit l'institution. Il insiste sur l'importance de ce document qui permet de s'entendre sur la notion d'autonomie et sur ce qui se fait ailleurs en la matière. Il rappelle le contenu du compte rendu qu'il a signé le 16 mars 2022 avec le ministre de l'Intérieur. Il s'agit d'un accord qui préfigure un processus à vocation historique et qui ouvre un large spectre. Il insiste sur le cheminement emprunté, à savoir le choix consistant à laisser s'exprimer en premier lieu **l'Assemblée de Corse**. Celui-ci était indispensable, logique et cohérent. Le rapport du **Conseil exécutif de Corse** s'est tout naturellement inspiré du rapport établi par **M. COLONNA**.

Le Président du Conseil exécutif de Corse s'adresse ensuite longuement à **M. MONDOLONI**. Il indique à l'intéressé que la proposition que le groupe **un Soffiu Novu** formule et dont il a pris connaissance au travers de la conférence de presse que ses membres ont donnée, consiste en une décentralisation plus poussée se soldant par un pouvoir d'adaptation. Cela diffère de l'objectif de la majorité territoriale, validé par le suffrage universel, à savoir l'autonomie qui permet de disposer du pouvoir législatif. L'exécutif mettra en débat cette proposition, base de travail susceptible de réunir le camp nationaliste et au-delà.

Le Président SIMEONI dit que cette approche de l'autonomie est partagée d'ores et déjà par une partie de la famille libérale représentée dans l'hémicycle par **Un Soffiu Novu**. Il est convaincu qu'il s'agit là d'une opinion majoritaire. Aussi, il formule l'espoir que les élus s'entendront sur un texte commun.

L'Assemblée de Corse prend acte du rapport **COLONNA**.

La présidente MAUPERTUIS suspend la séance à 14 heures 17 et fixe la reprise à 15 heures 30.

La séance reprend à 16 heures 45.

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

RAPPORT 157

Raportu n° 157 : Resu contu di a Cummissione di u Svilupp u Economicu, di u Numericu, di l'Assestu di u Territoriu è di l'Ambiente rilativu à a prevenzione di l'incendii è di l'assestu di u territoriu.

Rapport n° 157 : Relevé de conclusions de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement relatif à la prévention des incendies et l'aménagement du territoire.

La Présidente de l'Assemblée de Corse informe les élus que le rapport n° 157 est reporté. Son examen interviendra à la fin du mois de juillet lors d'une session extraordinaire.

En conséquence, il y a lieu à présent d'examiner les motions.

MUZIONE / MOTIONS

MOTION 2023/E3/013

Mme BRANCA présente la motion intitulée « Soutien aux taxis, transporteurs et loueurs de Figari et de Corse ». Les groupes **Fà Populu Inseme** et **Avanzemu** s'y associent.

M. LUCCHINI rapporte qu'il a rencontré les intéressés avec les membres du groupe **Core In Fronte**. Ils ont sollicité les responsables de la chambre de commerce et d'industrie pour que des glissières soient installées. Une demande a été également formulée auprès de la police de l'air et des frontières.

M. ANGELINI considère qu'il faut verbaliser ces dérives. Il convient d'apporter des réponses à ce problème. Il mentionne l'existence d'une économie parallèle organisée qui se développe et qui touche de nombreux secteurs de l'économie.

M. MELA dit que le groupe **Un Soffiu Novu** votera cette motion. Il s'oppose à cette activité souterraine qui pénalise l'économie locale.

Le Président du Conseil exécutif de Corse soutien les professionnels dont certains sont présents dans la tribune « invités ». Ce para-commercialisme mérite d'être sévèrement sanctionné. Il cite ces pratiques nouvelles : prêt de maisons individuelles et uberisation par exemple. L'institution est solidaire et, avec la chambre de commerce et d'industrie, a exigé des réponses et des solutions de la part de l'Etat.

La Présidente MAUPERTUIS met la motion aux voix.

Sont absents : Mmes et MM. Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI et Charlotte TERRIGHI.

Elle est adoptée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

**POUR : 50
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0**

MOTION 2023/E3/012

Mme BATTESTINI décline toutes les conséquences de la divagation animale et donne lecture de la motion intitulée « Pour la reconnaissance de la divagation animale ».

La Présidente de l'Assemblée de Corse rappelle que la motion dont il s'agit a été largement examinée en commission organique et enrichie.

M. ANGELINI indique que le groupe qu'il préside s'associe à ce texte et suggère que ce sujet fasse l'objet d'un traitement en commun.

M. VANNI remercie le **Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse** pour sa contribution ainsi que tous les élus qui ont travaillé sur ce dossier dont il souligne l'importance.

M. LIVRELLI stipule que le **Conseil exécutif de Corse** émet un avis favorable sur la motion considérée. Il ajoute que ses services ont engagé

un travail considérable sur la base du document initial. Il convient de saisir le comité de massif et, à terme, de sortir de cette impasse.

Le Président SIMEONI argumente dans le même sens. Il faut entreprendre un travail avec les maires. Le problème est complexe en Corse où il est nécessaire d'apporter la preuve de l'incident. Sur le continent, la situation est différente.

La Présidente MAUPERTUIS sollicite les suffrages des élus.

Sont absentes : Mmes et MM. Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI et Charlotte TERRIGHI.

Elle est approuvée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 52

CONTRE : 0

ABS. : 0

NP : 0

MOTION 2023/E3/015

La Présidente de l'Assemblée de Corse présente une motion. Cette dernière est intitulée « Prise en compte de la frontière maritime et voix de la Corse dans la mise en œuvre du traité du Quirinal entre la France et l'Italie ». Ce traité renforce la coopération entre la France et l'Italie. Cependant, les îles ne figurent pas dans le document, seule la coopération terrestre est reconnue. Aussi, elle a saisi la ministre COLONNA de cet état de fait et le député CASTELLANI est intervenu à l'Assemblée nationale. Elle estime que cette situation est impensable et préjudiciable. Elle nourrit un sentiment d'exclusion de la destinée méditerranéenne de l'île. La Corse doit pouvoir participer au comité stratégique de coopération. Dans cet esprit, elle propose l'organisation d'un séminaire.

M. GHIONGA s'interroge sur la délimitation des espaces maritimes, et notamment en cas de pollution du canal de Corse. Le cas échéant, il demande lequel des deux pays intervient.

La Présidente MAUPERTUIS indique à l'intéressé qu'elle ne dispose pas de la réponse dans l'immédiat d'autant que la coopération maritime n'est pas prévue dans le traité en cause.

M. PANZANI considère que le sens politique, démographique et économique de cette démarche est profond. Le contexte se prête à une expression de **l'Assemblée de Corse** sur ce thème car l'île s'inscrit dans une évolution statutaire. Cela dépasse le traité bilatéral et l'idée d'associer les citoyens au travers d'un séminaire est une excellente initiative.

M. LUCIANI souhaite savoir si les îles italiennes sont également exclues.

La Présidente MAUPERTUIS précise que la constitution italienne reconnaît le fait insulaire et que cela ne présente, en conséquence, aucune difficulté.

Un échange de vues a lieu entre **la Présidente de l'Assemblée de Corse** et **M. GHIONGA** concernant l'existence d'autres traités au sein desquelles les îles ne seraient pas mentionnées.

Le Président du Conseil exécutif de Corse juge tout d'abord que ce traité constitue un progrès en rappelant également qu'il n'existe pas de frontières maritimes avec l'Italie. Il a alerté le Président de la République sur l'absence de la Corse dans le document. Celui-ci a manifesté son étonnement. Il donne ensuite lecture de la réponse que la députée rapporteuse du projet de loi a apportée au **M. ACQUAVIVA** qui l'a interrogée sur cette problématique en commission. Il ajoute enfin que la majorité territoriale a anticipé avec Corsica Pruspetiva.

En conclusion, **le Président SIMEONI** dit que la Corse dans un cadre autonome fera systématiquement l'objet d'une consultation et sera associée. Cela ouvrira des possibilités de passer des accords dès lors que ceux-ci n'empiètent pas sur les compétences régaliennes de l'Etat.

La Présidente MAUPERTUIS met aux voix la motion.

Sont absentes : Mmes et MM. Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Josepha GIACOMETTI PIREDDA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI et Charlotte TERRIGHI.

Elle est adoptée à l'unanimité.

Ont voté pour : Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI PAOLI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO di BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI et Hyacinthe VANNI.

POUR : 52
CONTRE : 0
ABS. : 0
NP : 0

A 17 heures 25, l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée par **la Présidente de l'Assemblée de Corse.**

Fait à Aiacciu, le 30 juin 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ANNEXES



3^{za} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
29 ET 30 DI GHJUGNU DI U 2023

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
29 ET 30 JUIN 2023

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

JEUDI (MATIN)

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n^u 170 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 26 maghju di u 2023.

Rapport n^o 170 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 26 mai 2023.

Raportu n^u 144 : Designazione di un referente per l'etica di l'elettu locale.

Rapport n^o 144 : Désignation d'un référent déontologue de l'élu local.

Raportu n^u 143 : Attualizazione di u prugramma di travagliu, di a convenzione relativa à l'operazione "Assemblea di i Zitelli" è designazione di l'eletti referenti.

Rapport n^o 143 : Actualisation du programme de travail de la convention relative à l'opération « Assemblea di i Zitelli » et désignation des élus référents.

Raport n^u 171 : Mudificazione di e deliberazione chì portanu designazione di i membri di e cummissione organiche è di i rapresentanti di l'Assemblea di Corsica in varii organismi.

Rapport n^u 171 : Modification des délibérations portant désignation des membres des commissions organiques et des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes.

JEUDI (APRÈS-MIDI)

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ

Raportu n° 138 : Approvu di u contu di gistioni di u Laboratoriu d'analisi Pumonti di u Pagatori di Corsica par l'asirciziu 2022.

Rapport n° 138 : Approbation du compte de gestion du Laboratoire d'analyses Pumonte du Payeur de Corse pour l'exercice 2022.

Raportu n° 139 : Approvu di u contu di gestione di u Laboratoriu d'analisi Cismonte di u Pagatore di Corsica per l'eserciziu 2022.

Rapport n° 139 : Approbation du compte de gestion du Laboratoire d'analyses du Cismonte du Payeur de Corse pour l'exercice 2022.

Raportu n° 153 : Approvu di u contu amministrativu di u Laboratoriu d'analisi Cismonte per l'eserciziu 2022.

Rapport n° 153 : Approbation du compte administratif du laboratoire d'analyses Cismonte pour l'exercice 2022.

Raportu n° 154 : Approvu di u contu amministrativu di u Laboratoriu d'analisi Pumonti par l'asirciziu 2022

Rapport n° 154 : Approbation du compte administratif du laboratoire d'analyses Pumonte pour l'exercice 2022.

Raportu n° 140 : Approvu di u contu di gestione 2022 di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 140 : Approbation du compte de gestion 2022 de la Collectivité de Corse.

Raportu n° 155 : Approvu di u contu amministrativu di a Cullettività di Corsica pè u 2022.

Rapport n° 155 : Approbation du compte administratif 2022 de la Collectivité de Corse.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GENERALE

Raport n° 163 : Raportu d'attività di a Cullettività di Corsica pè u 2022.

Rapport n° 163 : Rapport d'activité 2022 de la Collectivité de Corse.

Raportu n° 142 : Seguitu di l'atti di l'istanze di a Cullettività di Corsica - Annata 2022.

Rapport n° 142 : Suivi des actes des instances de la Collectivité de Corse - Année 2022.

CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n° 141 : Sustegnu à a creazione artistica è culturale « A chjama di l'arti » - Chjama à prugetti 2023 « Leghje e cumentie ».

Rapport n° 141 : Soutien à la création artistique et culturelle « A chjama di l'arti » - Appel à projets 2023 « Leghje e cumentie ».

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n° 160 : Aiutu à a pruduzzioni d'arnesi pedagogichi par l'insignamentu di a lingua corsa - Cunvinzioni CANOPE-CDC prugramma 2023.

Rapport n° 160 : Aide à la production d'outils pédagogiques pour l'enseignement de la langue corse - Convention CANOPE-CDC programme 2023.

Raportu n° 165 : L'immersione à prò di l'amparera di u corsu : sustegnu à l'associu Scola Corsa per u periodu 2023-2026.

Rapport n° 165 : L'immersion au service de l'apprentissage du corse : soutien à l'association Scola Corsa pour la période 2023-2026.

VENDREDI 30 JUIN (MATIN)

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 158 : Raportu "Versu un statutu d'autunumia per a Corsica" di a Cummissione di e Cumpetenze Legislative è Regulamentarie è per l'Evoluzione Statutaria di a Corsica.

Rapport n° 158 : Rapport "Vers un statut d'autonomie pour la Corse" de la Commission des Compétences Législatives et Règlementaires et pour l'Evolution Statutaire de la Corse.

Raportu n° 157 : Resu contu di a Cummissione di u Svilupp u Economicu, di u Numericu, di l'Assestu di u Territoriu è di l'Ambiente rilativu à a prevenzione di l'incendii è di l'assestu di u territoriu.

Rapport n° 157 : Relevé de conclusions de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement relatif à la prévention des incendies et l'aménagement du territoire.

MUZIONE / MOTIONS

* * * * *



ASSEMBLEA DI
CORSICA



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

Quistione Urale

Questions Orales



SEDUTA DI U 29 DI GHJUGNU DI U 2023

SÉANCE DU 29 JUIN 2023

QUISTIONE URALE - SEDUTA DI U 29 DI GHJUGNU DI U 2023
QUESTIONS ORALES - SEANCE DU 29 JUIN 2023

NUMERO	OBJET	AUTEUR	GROUPE	DEROULEMENT
				Ordre de passage
2023/E3/043	Riorganizzazione è sviluppu di a cummissioni d'accunciamentu di u fundiariu	Marie-Claude BRANCA	Core in Fronte	1
2023/E3/042	Régulation des meublés de tourisme	Christelle COMBETTE	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	2
2023/E3/044	Lutte contre le harcèlement scolaire	Pierre POLI	Avanzemu	3
2023/E3/047	Lutte contre le harcèlement scolaire	Françoise CAMPANA	Fà Populu in seme	4
2023/E3/041	Etat des lieux de la mise en accessibilité des établissements scolaires	Cathy COGNETTI-TURCHINI	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	5
2023/E3/046	Prughjettu in giru à u casteddu di a Punta	Don Joseph LUCCIONI	Fà Populu in seme	6
2023/E3/040	Filière porcine	Chantal PEDINIELLI	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	7
2023/E3/045	Mise en place d'une formation aux métiers de la viticulture dans l'un des lycées agricoles de Corse	Juliette PONZEVERA	Fà Populu in seme	8

TERZA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
29 È 30 DI GHJUGNU DI U 2023

3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
29 ET 30 JUIN 2023

N° 2023/E3/043

Question orale déposée par Mme Marie-Claude BRANCA
Au nom du groupe « Core in Fronte »

OBJET : Riorganizzazione è sviluppu di a cummissioni d'accunciamentu di u fundiaru

Sgiò cunsiglieri in carica di u sviluppu di l'agricultura,

U 30 di ghjugnu di u 2022, un annu fà, v'avemu dumandatu di riorganizzà i cummissioni d'accunciamentu fundiaru spariti, in u 2018, dopu à a criazioni di a Cullittività unica.

Unu di i roli di sta cummissioni era frà altru di ricuparà i tarri inculti. Sta cummissioni duvaria essa un arnesi efficaci è impurtanti pà u sviluppu di l'agricultura è a salvezza di a tarra.

Ci aviati rispostu chì a cummissioni d'accunciamentu fundiaru di Corsica saria stata stallata, dopu à a numinazioni di una trintina di parsoni, innanzi à a fini di u 2022. Semu à a fini di u mesi di ghjugnu di u 2023 è, chì no sappiami, i membri ùn sò stati numinati è a cummissioni ùn hè stallata.

A noscia tarra è i nosci agricoltori hani bisognu di tutti l'aiuti è l'arnesi pussibili. Ùn ci hè piazza pà a tralascera...

Quandu si sà chì, ogni ghjornu, a noscia tarra hè missa in priculu da u sviamentu affaristu, a spiculazioni, u spussessu urganizzatu, un si pò accittà tali situazioni.

A noscia dumanda hè simprici è pricisa è aspittemu una risposta simprici è pricisa è spiremu d'ùn duvè micca aspittà chivi dinò un annu di più : Quandu aveti da stallà sta cummissioni ?

Vi ringraziemu.

TERZA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
29 È 30 DI GHJUGNU DI U 2023

3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
29 ET 30 JUIN 2023

N° 2023/E3/042

Question orale déposée par Mme Christelle COMBETTE
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse »

OBJET : Régulation des meublés de tourisme

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, la Ville d'Ajaccio fait de l'accès au logement, et plus particulièrement au logement social, une de ses priorités absolues. De nombreuses démarches sont en cours en ce sens.

Ajaccio a notamment été la première ville de Corse à délibérer en vue d'une régulation des meublés de tourisme, afin que leur développement ne s'opère pas au détriment de l'accès au logement des Ajacciens. Par ailleurs, l'augmentation de cette offre, souvent considérée comme une concurrence déloyale, ne doit pas nuire à celle de l'hébergement professionnel. Enfin, cette activité ne doit pas avoir de conséquences négatives sur le cadre de vie des habitants de la cité impériale.

Ainsi, le conseil municipal d'Ajaccio approuvait, dès le 26 avril 2021, par sa délibération 2021-083, « *l'engagement d'un processus d'encadrement et de régulation des meublés de tourisme sur le territoire de la commune* » et autorisait son maire, Laurent MARCANGELI, à « *engager les actions nécessaires* ». La Ville a donc mandaté, sur ce fondement, le cabinet d'études *In Extenso*, via la *Banque des Territoires*, partenaire de cette réflexion, afin d'établir un diagnostic de la situation, une revue des études existantes, un benchmark national, une analyse des impacts sur la fiscalité locale et des propositions d'évolution. Cette étude concluait en décembre dernier à une forte évolution du nombre des meublés en Corse, nettement supérieur à la moyenne nationale. Celle-ci faisait également état d'un écart croissant entre le développement de l'offre touristique professionnelle (+3 % de 2017 à 2022) et de l'offre collaborative (+9 % sur la même période) sur le territoire de la ville d'Ajaccio, ainsi que d'une perte

fiscale directe (pour le bloc local Ville-Capa confondues) d'environ 3 millions d'euros, en cas de mise en place d'un processus d'encadrement et de régulation.

Chers collègues, je viens donc ici réaffirmer que la Ville d'Ajaccio et la Capa ont assez tôt constaté le développement important de l'offre collaborative sur leur territoire, pressenti les différentes difficultés que celui-ci pouvait induire et souhaité procéder à une régulation efficiente. Cependant, face à une situation paradoxale, voire ubuesque, qui montre que la législation en vigueur conduit à une perte fiscale insurmontable pour la Ville d'Ajaccio et la Capa, alors même que celles-ci souhaitent s'engager dans une démarche vertueuse, les deux institutions se trouvent dans l'impossibilité technique d'aboutir, sauf à devoir augmenter le peu de taxes ou de redevances sur lesquelles elles peuvent encore agir, en sanctionnant le pouvoir d'achat de nos concitoyens. L'arsenal législatif ne semble donc pas être adapté à la bonne régulation de cette activité, c'est sans doute la raison pour laquelle chaque territoire expérimente actuellement son propre mode de régulation, au prix de contentieux juridiques multiples, nourrissant une jurisprudence en évolution constante.

A ce titre, je vous informe que nous travaillons également afin de solliciter très prochainement une évolution législative.

Si je requiers toute votre attention aujourd'hui, Monsieur le Président, c'est pour savoir si la Collectivité de Corse, dans une démarche volontariste clairement affichée, serait en mesure d'aider les communes telles que la Ville Ajaccio en prenant à sa charge, par un mécanisme qu'il conviendrait alors de rechercher, le déficit fiscal induit par la procédure dite « *de changement d'usage* », estimé pour la Ville d'Ajaccio et la Capa à 3 millions d'euros par an.

Une réponse rapide et favorable de votre part permettrait à la Ville d'Ajaccio de faire appliquer ce processus d'encadrement et de régulation des meublés de tourisme sur son territoire, et ce, dès le début de l'année 2024.

Je vous remercie de votre attention.

TERZA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
29 È 30 DI GHJUGNU DI U 2023

3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
29 ET 30 JUIN 2023

N° 2023/E3/044

Question orale déposée par M. Pierre POLI
Au nom du groupe « Avanzemu »

OBJET : Lutte contre le harcèlement scolaire

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Phénomène sociétal toujours plus répandu, le harcèlement scolaire est un véritable fléau désormais reconnu et pouvant être puni par la loi.

S'il a probablement toujours existé, sa pratique se développe et se banalise, engendrant des dégâts psychologiques voire physiques importants sur les enfants et adolescents qui en sont victimes, certains allant même, nous l'avons encore vu récemment dans les faits divers, jusqu'au suicide.

Face à cette problématique, les parents sont souvent démunis, n'ayant parfois même pas connaissance des agissements subis par leurs enfants.

La sphère éducative n'est, quant à elle, pas suffisamment formée à la détection et à la gestion de ces cas pour pouvoir apporter une réponse adaptée.

Le phénomène est aujourd'hui amplifié par l'avènement et la généralisation des réseaux sociaux qui permettent la prolongation du harcèlement en dehors de l'enceinte des établissements, à toute heure, tous les jours, en permanence... Généralement qualifié de cyber harcèlement, il vient donc compléter le harcèlement scolaire et ne laisse aucun répit aux victimes.

Notre Assemblée et, par extension, notre Collectivité ont toujours été sensibles aux questions relatives aux violences. Parmi les mesures les plus récentes, nous pouvons citer la création d'un observatoire des violences faites aux femmes, le lancement de

l'observatoire corse de la protection de l'enfance, les ateliers de travail sur les dérives mafieuses.

Concernant plus précisément la problématique du harcèlement scolaire, il existe d'ores et déjà, un observatoire international de la violence à l'école qui pourrait être décliné à l'échelle nationale française.

L'Etat prévoit, pour la rentrée 2023, le déploiement d'un plan de prévention pour lutter contre le harcèlement dans les collèges et lycées. S'il s'agit d'un premier pas, ce programme, nommé pHARe, ne saurait suffire à lui seul.

En vue d'une réponse de proximité à cette problématique, pouvons-nous, Monsieur le Président du Conseil exécutif, être précurseurs et envisager la création d'un observatoire corse de la violence à l'école ou d'adosser cette problématique à l'un des observatoires cités précédemment qui ont le mérite d'être déjà opérationnels ?

Par ailleurs, de quels autres moyens de lutte notre Collectivité dispose-t-elle face au harcèlement scolaire ? Quelles mesures sont ou peuvent être prises en vue d'endiguer ce fléau ?

TERZA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
29 È 30 DI GHJUGNU DI U 2023

3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
29 ET 30 JUIN 2023

N° 2023/E3/047

Question orale déposée par Mme Françoise CAMPANA
Au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

OBJET : Lutte contre le harcèlement scolaire

Monsieur le Président,

La question du harcèlement n'est pas nouvelle mais fait depuis quelques semaines l'objet d'une attention médiatique accrue. La Corse, malgré un taux inférieur à la moyenne nationale, n'est en aucun cas épargnée par ce fléau. L'incident récemment survenu au collège de Montesoru en est la preuve et une recrudescence du phénomène interpelle depuis quelque temps déjà l'Académie de Corse.

Il est établi que le harcèlement scolaire induit des conséquences dramatiques à court comme à long terme pour les individus qui en sont victimes, évidemment, leurs familles, mais aussi pour ceux qui le perpétuent, ceux qui en sont témoins et en dernière instance pour la société tout entière. Le harcèlement est une source de décrochage scolaire, d'absentéisme, de dépression, de trouble de la mémoire, de la concentration et peut conduire à des tentatives de suicides. La trajectoire de vie des victimes risque donc d'être considérablement déviée par ce qu'elles subissent dans ces années charnières pour le développement de leur identité et la consolidation de l'estime de soi. Les conséquences directes du harcèlement sont indéniables et cela, sans parler du risque qu'ont certaines familles, par désespoir ou frustration, de recourir à la violence pour régler le problème, pouvant engendrer encore plus de drames.

Lorsqu'il survient, le harcèlement doit donc être reconnu et stoppé rapidement. Des mesures ont été prises par l'éducation nationale, notamment avec la mise en place du programme pHAre qui doit permettre une prise en charge, un suivi et une résolution de la situation. Des associations sont également présentes sur tout le territoire pour sensibiliser les élèves, faire de la prévention. Cependant, avec l'essor des réseaux sociaux le harcèlement dépasse les frontières des établissements scolaires et est de fait plus difficile à endiguer.

Pour leur venir en appui dans le cadre de nos compétences, que pourrions-nous mettre en œuvre ? La direction de la jeunesse dispose-t-elle d'outils spécifiques pouvant apporter une solution ?

Je vous remercie.

TERZA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
29 È 30 DI GHJUGNU DI U 2023

3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
29 ET 30 JUIN 2023

N° 2023/E3/041

Question orale déposée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse »

OBJET : État des lieux de la mise en accessibilité des établissements scolaires

Monsieur le Président,

En tant que propriétaire des établissements secondaires sur l'ensemble du territoire insulaire, la Collectivité de Corse est responsable de leur entretien et de leur mise aux normes.

Un établissement scolaire, que ce soit une école primaire, un collège ou une faculté, doit répondre aux normes handicap inhérentes à la loi du 11 février 2005 pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Un établissement scolaire, comme tout établissement recevant du public, doit donc permettre à chaque personne le même accès. Chaque établissement recevant du public (ERP) s'intègre à une catégorie d'ERP. Il en existe cinq, établies en fonction de l'effectif que peut contenir un bâtiment, ici en l'occurrence, un établissement scolaire. L'importance de connaître sa catégorie ERP, réside dans le fait que les normes handicap applicables aux ERP ne sont pas toujours les mêmes pour chaque catégorie.

L'entrée principale du bâtiment doit être aménagée de façon à permettre l'entrée de chaque élève dans l'enceinte d'un bâtiment. Largeur de portes conforme à la norme ou mise en place de rampes d'accès ou d'élévateur peuvent également favoriser une accessibilité optimale.

Cette loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a institué le principe d'une scolarisation en établissement ordinaire et fixé comme échéance aux collectivités territoriales responsables des bâtiments scolaires le 1^{er} janvier 2015 pour que l'ensemble des sites soient mis aux normes.

Un temps dérogatoire avait été autorisé. Huit années après cette dead-line, je souhaiterais savoir si l'objectif a été pleinement atteint. Ce qui me conduit à vous demander un état des lieux du réalisé et de ce qu'il resterait éventuellement à faire pour se conformer aux exigences de la loi.

Si besoin, un outil national, l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement, peut être mobilisé pour mesurer la concrétisation de la loi de 2005.

Le droit à l'éducation pour tous les enfants, qu'ils soient ou non en situation de handicap, est un droit fondamental. Ce droit impose au système éducatif de s'adapter aux besoins éducatifs particuliers des élèves.

Ma conviction est que du développement et de l'épanouissement de notre jeunesse dépendra l'avenir de l'île. Plus nos enfants seront en mesure d'assumer leur avenir socio-professionnel, plus ils pourront enraciner notre culture dans cette terre...

Cependant, notre action au sein de cette collectivité doit être commune avec l'État et nous devons déployer des plans d'actions afin d'organiser le maintien du lien avec chaque élève.

Des mesures de soutien doivent être mobilisées et développées (tutorat, remise à niveau, remobilisation scolaire) avec une aide supplémentaire que le fonds école avec les communes ou les EPCI.

Car, même chez nous, l'école n'est pas aussi inclusive malgré des améliorations indéniables quand elle prend en charge des enfants, adolescents porteurs de handicap.

Non, nous ne sommes pas dans une école qui s'adapte aux besoins de l'enfant mais qui attend l'inverse: que l'enfant s'adapte. C'est une école intégrationniste, et non inclusive.

Parce que leur présence répond d'abord aux besoins du système et non aux besoins de l'enfant. Parce que leur existence donne bonne conscience aux décideurs et évite de réfléchir à une transformation profonde du système scolaire qui, pourtant serait bénéfique à tous, et pas seulement aux élèves à besoins particuliers.

Mais l'inclusion est possible !

Je terminerai en demandant la mise en place d'une campagne de communication active sur les réseaux sociaux et dans les médias afin de rappeler les valeurs essentielles toujours présentes en Corse et qui constituent notre socle commun et le fil conducteur de notre action.

Je vous remercie.

TERZA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
29 È 30 DI GHJUGNU DI U 2023

3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
29 ET 30 JUIN 2023

N° 2023/E3/046

Question orale déposée par le groupe « Fà Populu Inseme »

OBJET : Prughjettu in giru à u casteddu di a Punta

O sgiò Presidenti di u Cunsigliu esecutivu di Corsica,

Signora Cunsigliera esecutiva in carica di a cultura è di u patrimoniù,

Dipo u 1mu di Ghjinnaghju di u 2018, a Cullettività di Corsica hè pruprietaria di u Casteddu di a Punta in u circondu aiaccinu, cumuna d'Alata.

Custruitu trà mari è monti da a famiglia Pozzo di Borgo à a fini di u 19 esimu seculu, l'edifiziu custituisce una prudezza architetturali tamanta chì, aldilà di l'urighjini di i so petri, ci ramenta u Palazzu di i Tuileries distruttu in u 1871 sottu l'episodiu di a Cumuna di Parighji.

Riccu di Storia, u Casteddu si scrivi in un quadru naturali eccezzionali, à 600 metri d'altitudini, supranendu à i golfi d'Aiacciu è di Lava, è fendu pettu à a principala sarra isulana. Classificatu monumentu storicu indè l'anni 1970, un incendiù in u 1978 cunduci à a so chjuditura. Dopu anni è anni senza prisenza ne intarvinzioni umani, u Cunsigliu generali di u Pumonti u cumprò in u 1991, incù u so parcu.

In u frà tempu, par via di i diguasti di l'incendiù, di a ruditura, di u clima è di i penetrazioni d'acqua, u Casteddu cunnobbi danni assai impurtanti.

Dipo tandu, investimenti è travaglii di risturazioni sò stati intrapresi sottu à l'impulsioni di u Cunsigliu generali prima, dipartimentali dopu, di a Cullettività di Corsica infini, incù u cuncorsu di u Statu è di a Fundazioni di u Patrimoniù.

Issu ghjuveddu, integratu à u patrimoniù cullettivu di i Corsi, pò essa un attrazzu magnificu à u liveddu storicu, culturali, architetturali è ancu naturali. In tantu chì putenza publica guaranti di l'intaressi materiali è murali di a Corsica è di u so Populu, tocca à a noscia istituzioni di fà ni un veru arnesu di leia, di sviluppu è di splendori.

Tandu, vurriu sapè qualesu hè u prughjettu di u Cunsigliu esecutivu in tantu à u divintà di u Casteddu di a Punta, u chjassu à suvità pà sbuccà ci è u calendari previstu in issu sensu.

À ringrazià vi.

TERZA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
29 È 30 DI GHJUGNU DI U 2023

3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
29 ET 30 JUIN 2023

N° 2023/E3/040

Question orale déposée par Mme Chantal PEDINIELLI
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse »

OBJET : Filière porcine

Monsieur le Président,

Pour bénéficier des aides de la PAC relatives à la filière porcine, l'État a introduit un dispositif de contrôle de l'adaptation des surfaces au pâturage par l'application d'un taux de chargement minimum.

Tout d'abord, le seul fait que ne soient comptabilisables que les chênaies et les châtaigneraies exclut les autres surfaces et constitue une restriction importante.

Mais surtout, le fait que le taux de chargement soit indexé sur les animaux abattus d'octobre à mars lors de la campagne précédente génère trois difficultés :

1. Tout le cheptel n'est pas abattu puisqu'une partie est maintenue pour reconstituer le nombre de têtes pour la campagne suivante,
2. Lors de l'installation des jeunes agriculteurs en filière porcine, il n'y a pas de cheptel donc pas d'année de référence, les jeunes se trouvent de fait privés de toute aide dans ce domaine,
3. Il n'y a aucun encadrement des flux d'animaux entrants vivant en Corse. Rien n'empêche que des bêtes soient élevées sur le continent puis importées sur le territoire insulaire pour y être abattues dans l'optique de capter les aides, dénaturant par là même la race insulaire et ses spécificités liées aux parcours, etc...

La réponse apportée par la DRAAF s'est avérée partielle puisqu'il a été décidé de prolonger d'un mois la période d'abattage prise en référence pour la passer de fin mars à fin avril, un mois en plus pour permettre aux éleveurs de tuer plus de porcs et donc de voir leur taux de chargement augmenter. Ce qui peut répondre en partie au point 1 lié au nombre de porcs tués.

Les syndicats agricoles ont formulé 4 demandes :

- Un moratoire sur ce mode de fonctionnement,
- Un plan d'identification des porcins comme il existe pour les ovins ou les caprins (bagues),
- L'exonération de taux de chargement pour les jeunes agriculteurs les deux premières années suivant l'installation,
- Une rencontre au ministère sur la question.

Des demandes partagées et relayées politiquement comme médiatiquement.

Ma question porte sur le rôle que peut et doit jouer l'ODARC dans cette situation ; une médiation que l'Office peut légitimement assumer en tant qu'organisme agricole de la Collectivité, qui est autorité de gestion du FEADER, interlocuteur local pour les aides de la PAC et rédacteur du PDRC.

Je vous remercie.

TERZA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
29 È 30 DI GHJUGNU DI U 2023

3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
29 ET 30 JUIN 2023

N° 2023/E3/045

Question orale déposée par Mme Juliette PONZEVERA
Au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

OBJET : Mise en place d'une formation aux métiers de la viticulture dans l'un des lycées agricoles de corse

Monsieur le Président,

La filière viticole corse a démontré son aptitude à s'organiser et à produire des vins de qualité, reconnus à l'échelle mondiale. Elle a réussi à transformer au cours des cinquante dernières années son modèle de production en privilégiant la qualité plutôt que la quantité, ce qui lui vaut une reconnaissance et une appréciation croissantes sur la scène internationale. Au plan national nous nous démarquons par notre haut taux de conversion à la viticulture biologique ; l'AOP Patrimonio est la première à avoir inscrit l'interdiction du glyphosate et autres désherbants chimiques dans son cahier des charges.

Les domaines corses ont su coopérer et travailler ensemble dans l'intérêt de toute la filière et, grâce à cette démarche collective, la viticulture a connu une progression significative sur l'ensemble du territoire. Des vins d'une qualité exceptionnelle sont produits à Calvi, Ajaccio, Patrimonio, dans le Capi Corsu et bien sûr la Plaine Orientale. Cette réussite a permis la création et le maintien d'emplois variés et qualifiés. Des métiers tels que vigneron, chefs de culture, maîtres de chai, tonneliers, tractoristes, machinistes, œnologues et cavistes offrent des opportunités professionnelles stables et enrichissantes. Ces emplois contribuent à dynamiser notre économie, en particulier dans les régions viticoles de l'île.

Cependant, les jeunes Corses qui aspirent aujourd'hui à apprendre et à se former dans ce domaine sont toujours contraints de s'expatrier sur le continent. Cette situation entraîne non seulement un éloignement géographique, mais également une perte potentielle de talents et de ressources pour notre propre filière viticole. Il est primordial

de veiller à éviter une pénurie de main d'œuvre qualifiée, garante du maintien et de l'amélioration de la qualité des vins corses, et à ce que les domaines continuent d'être transmis de génération en génération, sans risquer d'être accaparés par des puissances étrangères comme cela se produit trop souvent sur le continent.

Afin de préserver et de renforcer notre position dans le secteur, serait-il possible de mettre en place une formation spécialisée dans le domaine de la viticulture au sein de l'un de nos deux lycées agricoles, à Borgu ou à Sartè ? Cela permettrait de répondre à un besoin clairement exprimé par les professionnels de la filière et aux jeunes intéressés de recevoir une éducation de qualité, chez eux, tout en contribuant à la pérennité et au développement de notre filière viticole. Cela favoriserait non seulement la transmission des savoir-faire locaux, mais aussi l'épanouissement des jeunes talents et la consolidation de notre position en tant que région viticole de renommée internationale.



Secretariatu Generale di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

Secrétariat Général du Conseil Exécutif de Corse

**RACOLTA DI E DUMANDE A BOCCA
RECUEIL DES QUESTIONS ORALES**

**SESSIONE DI I 29 E 30 DI GHJUGNU DI 2023
SESSION DES 29 ET 30 JUIN 2023**

TERZA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
29 È 30 DI GHJUGNU DI U 2023

3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
29 ET 30 JUIN 2023

N° 2023/E3/043

Question orale déposée par Mme Marie-Claude BRANCA
Au nom du groupe « Core in Fronte »

OBJET : Riorganizzazione è sviluppu di a cummissioni d'accunciamentu di u fundiaru

Sgiò cunsiglieri in carica di u sviluppu di l'agricultura,

U 30 di ghjugnu di u 2022, un annu fà, v'avemu dumandatu di riorganizzà i cummissioni d'accunciamentu fundiaru spariti, in u 2018, dopu à a criazioni di a Cullittività unica.

Unu di i roli di sta cummissioni era frà altru di ricuparà i tarri inculti. Sta cummissioni duvaria essa un arnesi efficaci è impurtanti pà u sviluppu di l'agricultura è a salvezza di a tarra.

Ci aviati rispostu chì a cummissioni d'accunciamentu fundiaru di Corsica saria stata stallata, dopu à a numinazioni di una trintina di parsoni, innanzi à a fini di u 2022. Semu à a fini di u mesi di ghjugnu di u 2023 è, chì no sappiami, i membri ùn sò stati numinati è a cummissioni ùn hè stallata.

A noscia tarra è i nosci agricoltori hani bisognu di tutti l'aiuti è l'arnesi pussibili. Ùn ci hè piazza pà a tralascera...

Quandu si sà chì, ogni ghjornu, a noscia tarra hè missa in priculu da u sviamentu affaristu, a spiculazioni, u spussessu urganizzatu, un si pò accittà tali situazioni.

A noscia dumanda hè simprici è pricisa è aspitemu una risposta simprici è pricisa è spiremu d'ùn duvè micca aspittà chivi dinò un annu di più : Quandu aveti da stallà sta cummissioni ?

Vi ringraziemu.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 29 E 30 DI GHJUGNU DI
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 29 ET 30 JUIN 2023

2023 /E3/043

**REPONSE DE MONSIEUR DOMINIQUE LIVRELLI A LA QUESTION DEPOSEE PAR LE GROUPE
CORE IN FRONTE**

Objet : riorganizzazione è sviluppu di a cummissioni d'accunciamentu di u fundiariu

Signora Cunsigliera,

Vous m'interrogez sur le calendrier d'installation de la Commission Régionale d'Aménagement Foncier de la Corse.

Je vous rappelle que cette Commission a pour vocation principale l'aménagement foncier, agricole, et forestier dont le but est d'améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales et forestières en réduisant le morcellement et la dispersion des terres ; la récupération, le regroupement et l'utilisation des parcelles abandonnées ainsi que la réglementation de la protection des boisements.

Il s'agit donc d'éléments importants et nous partageons la nécessité de réunir cette Commission le plus rapidement possible, c'est la raison pour laquelle nous mobilisons actuellement l'ensemble de nos services pour la mettre en place dès l'automne 2023.

Nous finalisons actuellement cette composition. Voici un point d'étape que je porte à la connaissance de votre Assemblée :

- Commissaire enquêteur : Catherine Ferrari,
- Conseillers Territoriaux : Paula Mosca, Paul Jo Caitucoli, Ghjuvan Santu Le Mao, Eveline Galloni D'Istria, Charlotte Terrighi, Marie-Anne Pieri, Josepha Giacometti-Piredda, Serena Battestini,
- Personnes qualifiées désignées par le Président du Conseil exécutif : des désignations sont en cours,
- Maires désignés par l'association des maires 2A / 2B : Antoine Vincileoni, Pierre-François Bellini / Severin Medori, Antone Casanova,
- Président de la Chambre d'Agriculture de Corse / et les 2 Présidents départementaux : Joseph Colombani / Stéphane Paquet, Simon-Pierre Fazi,
- Présidents des Syndicats les plus représentatifs au niveau national (FNSEA et JA) : Marie Josèphe Alfonsi, Sébastien Cantara / Françoise Cianfarani, Don Louis Vallesi,
- Représentants des syndicats 2A et 2B reconnus : FDSEA2A et 2B / JA 2A et 2B / Via Compagnola/ Mossa Paisana,
- Président du syndicat des Notaires : Paul Cuttoli,
- Propriétaires bailleurs / Propriétaires exploitants / Exploitants preneurs / désignés par le Président du Conseil exécutif sur liste établie par la Chambre d'Agriculture : François Franceschi / Françoise Cianfarani / Emilie Raffali / Jean Claude Leca / Joseph Colombani / François Laurent Pasquali,
- Association de l'environnement désignée par le Président du Conseil exécutif : en attente de confirmation,
- Président de l'ODARC,

Certaines des désignations ayant été faites récemment, d'autres étant imminentes, nous pourrons, une fois que nous aurons recueilli la totalité, commencer nos travaux à l'automne 2023.

Vi ringraziau.

TERZA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
29 È 30 DI GHJUGNU DI U 2023

3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
29 ET 30 JUIN 2023

N° 2023/E3/042

Question orale déposée par Mme Christelle COMBETTE
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse »

OBJET : Régulation des meublés de tourisme

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, la Ville d'Ajaccio fait de l'accès au logement, et plus particulièrement au logement social, une de ses priorités absolues. De nombreuses démarches sont en cours en ce sens.

Ajaccio a notamment été la première ville de Corse à délibérer en vue d'une régulation des meublés de tourisme, afin que leur développement ne s'opère pas au détriment de l'accès au logement des Ajacciens. Par ailleurs, l'augmentation de cette offre, souvent considérée comme une concurrence déloyale, ne doit pas nuire à celle de l'hébergement professionnel. Enfin, cette activité ne doit pas avoir de conséquences négatives sur le cadre de vie des habitants de la cité impériale.

Ainsi, le conseil municipal d'Ajaccio approuvait, dès le 26 avril 2021, par sa délibération 2021-083, « *l'engagement d'un processus d'encadrement et de régulation des meublés de tourisme sur le territoire de la commune* » et autorisait son maire, Laurent MARCANGELI, à « *engager les actions nécessaires* ». La Ville a donc mandaté, sur ce fondement, le cabinet d'études *In Extenso*, via la *Banque des Territoires*, partenaire de cette réflexion, afin d'établir un diagnostic de la situation, une revue des études existantes, un benchmark national, une analyse des impacts sur la fiscalité locale et des propositions d'évolution. Cette étude concluait en décembre dernier à une forte évolution du nombre des meublés en Corse, nettement supérieur à la moyenne nationale. Celle-ci faisait également état d'un écart croissant entre le développement de l'offre touristique professionnelle (+3 % de 2017 à 2022) et de l'offre collaborative (+9 % sur la même période) sur le territoire de la ville d'Ajaccio, ainsi que d'une perte

fiscale directe (pour le bloc local Ville-Capa confondues) d'environ 3 millions d'euros, en cas de mise en place d'un processus d'encadrement et de régulation.

Chers collègues, je viens donc ici réaffirmer que la Ville d'Ajaccio et la Capa ont assez tôt constaté le développement important de l'offre collaborative sur leur territoire, pressenti les différentes difficultés que celui-ci pouvait induire et souhaité procéder à une régulation efficiente. Cependant, face à une situation paradoxale, voire ubuesque, qui montre que la législation en vigueur conduit à une perte fiscale insurmontable pour la Ville d'Ajaccio et la Capa, alors même que celles-ci souhaitent s'engager dans une démarche vertueuse, les deux institutions se trouvent dans l'impossibilité technique d'aboutir, sauf à devoir augmenter le peu de taxes ou de redevances sur lesquelles elles peuvent encore agir, en sanctionnant le pouvoir d'achat de nos concitoyens. L'arsenal législatif ne semble donc pas être adapté à la bonne régulation de cette activité, c'est sans doute la raison pour laquelle chaque territoire expérimente actuellement son propre mode de régulation, au prix de contentieux juridiques multiples, nourrissant une jurisprudence en évolution constante.

A ce titre, je vous informe que nous travaillons également afin de solliciter très prochainement une évolution législative.

Si je requiers toute votre attention aujourd'hui, Monsieur le Président, c'est pour savoir si la Collectivité de Corse, dans une démarche volontariste clairement affichée, serait en mesure d'aider les communes telles que la Ville Ajaccio en prenant à sa charge, par un mécanisme qu'il conviendrait alors de rechercher, le déficit fiscal induit par la procédure dite « *de changement d'usage* », estimé pour la Ville d'Ajaccio et la Capa à 3 millions d'euros par an.

Une réponse rapide et favorable de votre part permettrait à la Ville d'Ajaccio de faire appliquer ce processus d'encadrement et de régulation des meublés de tourisme sur son territoire, et ce, dès le début de l'année 2024.

Je vous remercie de votre attention.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 29 E 30 DI GHJUGNU DI
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 29 ET 30 JUIN 2023

2023 /E3/042

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF A LA QUESTION DEPOSEE
PAR MADAME CHRISTELLE COMBETTE AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

Objet : régulation des meublés de tourisme

Merci pour votre question.

Je rappelle que cette question a été évoquée uniquement dans le cadre juridique et politique de la réunion à Beauvau le 7 juin dernier, et il me semble que votre question démontre que nous avons tout à perdre à aborder les problèmes suscités par l'acuité de la spéculation immobilière à travers une approche technique visant à demander à la marge, des aménagements du système actuel.

Il me semble que votre question fait cette démonstration de façon imparable ; nous sommes aujourd'hui dans une situation catastrophique d'un point de vue global, il y a dans cette politique globale des résidences secondaires spéculatives, du détournement du crédit d'impôt conduisant à enrichir certaines personnes afin que ces dernières bénéficient de 30% de remise fiscale sur leurs investissements pour ensuite construire des résidences secondaires de luxe louées « au noir ». Des mécanismes de spéculation foncière et immobilière que nous avons évalués, du paracommercialisme qui vient impacter directement les activités touristiques et hôtelières légales, et leur corollaire, l'emploi stable à travers le CDI que nous cherchons.

Votre question nous dit : « nous allons voir pour une éventuelle modification », mais le système actuel conduirait à une perte si nous l'appliquons, et donc la CdC devrait venir compenser avec l'argent qui est aussi celui des Corses, et indirectement ceux de la commune d'Aiacciu, or, ce n'est pas possible.

Nous n'acceptons pas ça ! Comme nous l'avons dit à Beauvau.

D'abord, commençons par avoir une action forte en matière de location illégale et ciblons d'abord les aspects les plus scandaleux, je l'ai dit au Ministre, vous avez les moyens dès cet été d'envoyer des messages forts, à ceux qui louent des résidences secondaires à 10/15.000 euros par mois et qui font concurrence y compris à l'hôtellerie de luxe ; envoyez des contrôles ! Sanctionnez !

Enfin, donnez-nous les chiffres du détournement des crédits d'impôt, combien, parmi ceux qui ont bénéficié du crédit d'impôt en la matière, y a-t-il de résidents fiscaux en Corse ? Et combien y en a-t-il ailleurs ?

Sur la question des meublés de tourisme, question qui mérite autre chose que des approches grossières, il y a aujourd'hui en Corse, des familles qui bénéficient des meublés de tourisme à titre de revenu complémentaire, et ce n'est pas à ceux-là que nous avons vocation à faire la guerre et nous en sommes d'accord aussi.

Nous savons qu'il faut avoir une approche différenciée et je vous rappelle que nous avons acté ensemble dans le cadre de la motion du 25 novembre 2022, les points essentiels autour desquels nous avons vocation à délibérer – je vous propose qu'on le fasse dès la fin du mois de juillet- et que cela soit intégré dans la discussion y compris à titre de proposition portée par la CdC avec une nouvelle réglementation qui est celle de l'obligation de déclaration des meublés de tourisme, l'autorisation de changement d'usage, l'inscription d'un numéro d'enregistrement, l'exigence d'une déclaration d'activité, la mise en place d'un contrôle de conformité, la limitation du nombre de meublé par commune et région, par copropriété, la limitation du nombre de loueur, la limitation au seul loueur physique et enfin, la sanction de toute activité de location qui se ferait sans numéro de référencement.

Si nous faisons ça, nous allons légaliser, donner un cadre à la location complémentaire qui est une location vertueuse, nous allons identifier la réalité, nous allons nous donner les moyens et puis en corollaire de ces nouvelles règles, il doit y avoir le changement de législation fiscale.

Si dans le cadre d'une réflexion globale – la constitutionnalisation du lien entre les Corses et leur terre, le statut de résident, la mise en œuvre de politiques convergentes dans le cadre du foncier agricole, la mise en œuvre d'une activité de location de meublés de tourisme encadrée et régulée - nous aurons nécessairement les ressources fiscales qui nous permettront de financer la mise à niveau de la politique que nous voulons mettre en place.

Vous avez parlé du logement social, c'est l'Office public de la CAPA qui met en œuvre la politique, vous savez que nous l'accompagnons dans le cadre d'une contractualisation que je viens de proposer pour faire suite à une sollicitation du président Moretti – nous renouvelons cette convention - afin que nous puissions aider, le plus complètement possible l'Office public de la CAPA à mettre en place une politique active de logement social dans le cadre d'une politique globale que nous souhaitons renforcer en ce qui concerne la lutte contre la spéculation, la dépossession et la protection du foncier agricole.

Je vous remercie.

TERZA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
29 È 30 DI GHJUGNU DI U 2023

3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
29 ET 30 JUIN 2023

N° 2023/E3/044

Question orale déposée par M. Pierre POLI
Au nom du groupe « Avanzemu »

OBJET : Lutte contre le harcèlement scolaire

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Phénomène sociétal toujours plus répandu, le harcèlement scolaire est un véritable fléau désormais reconnu et pouvant être puni par la loi.

S'il a probablement toujours existé, sa pratique se développe et se banalise, engendrant des dégâts psychologiques voire physiques importants sur les enfants et adolescents qui en sont victimes, certains allant même, nous l'avons encore vu récemment dans les faits divers, jusqu'au suicide.

Face à cette problématique, les parents sont souvent démunis, n'ayant parfois même pas connaissance des agissements subis par leurs enfants.

La sphère éducative n'est, quant à elle, pas suffisamment formée à la détection et à la gestion de ces cas pour pouvoir apporter une réponse adaptée.

Le phénomène est aujourd'hui amplifié par l'avènement et la généralisation des réseaux sociaux qui permettent la prolongation du harcèlement en dehors de l'enceinte des établissements, à toute heure, tous les jours, en permanence... Généralement qualifié de cyber harcèlement, il vient donc compléter le harcèlement scolaire et ne laisse aucun répit aux victimes.

Notre Assemblée et, par extension, notre Collectivité ont toujours été sensibles aux questions relatives aux violences. Parmi les mesures les plus récentes, nous pouvons citer la création d'un observatoire des violences faites aux femmes, le lancement de

l'observatoire corse de la protection de l'enfance, les ateliers de travail sur les dérives mafieuses.

Concernant plus précisément la problématique du harcèlement scolaire, il existe d'ores et déjà, un observatoire international de la violence à l'école qui pourrait être décliné à l'échelle nationale française.

L'Etat prévoit, pour la rentrée 2023, le déploiement d'un plan de prévention pour lutter contre le harcèlement dans les collèges et lycées. S'il s'agit d'un premier pas, ce programme, nommé pHARe, ne saurait suffire à lui seul.

En vue d'une réponse de proximité à cette problématique, pouvons-nous, Monsieur le Président du Conseil exécutif, être précurseurs et envisager la création d'un observatoire corse de la violence à l'école ou d'adosser cette problématique à l'un des observatoires cités précédemment qui ont le mérite d'être déjà opérationnels ?

Par ailleurs, de quels autres moyens de lutte notre Collectivité dispose-t-elle face au harcèlement scolaire ? Quelles mesures sont ou peuvent être prises en vue d'endiguer ce fléau ?

TERZA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
29 È 30 DI GHJUGNU DI U 2023

3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
29 ET 30 JUIN 2023

N° 2023/E3/047

Question orale déposée par Mme Françoise CAMPANA
Au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

OBJET : Lutte contre le harcèlement scolaire

Monsieur le Président,

La question du harcèlement n'est pas nouvelle mais fait depuis quelques semaines l'objet d'une attention médiatique accrue. La Corse, malgré un taux inférieur à la moyenne nationale, n'est en aucun cas épargnée par ce fléau. L'incident récemment survenu au collège de Montesoru en est la preuve et une recrudescence du phénomène interpelle depuis quelque temps déjà l'Académie de Corse.

Il est établi que le harcèlement scolaire induit des conséquences dramatiques à court comme à long terme pour les individus qui en sont victimes, évidemment, leurs familles, mais aussi pour ceux qui le perpétuent, ceux qui en sont témoins et en dernière instance pour la société tout entière. Le harcèlement est une source de décrochage scolaire, d'absentéisme, de dépression, de trouble de la mémoire, de la concentration et peut conduire à des tentatives de suicides. La trajectoire de vie des victimes risque donc d'être considérablement déviée par ce qu'elles subissent dans ces années charnières pour le développement de leur identité et la consolidation de l'estime de soi. Les conséquences directes du harcèlement sont indéniables et cela, sans parler du risque qu'ont certaines familles, par désespoir ou frustration, de recourir à la violence pour régler le problème, pouvant engendrer encore plus de drames.

Lorsqu'il survient, le harcèlement doit donc être reconnu et stoppé rapidement. Des mesures ont été prises par l'éducation nationale, notamment avec la mise en place du programme pHAre qui doit permettre une prise en charge, un suivi et une résolution de la situation. Des associations sont également présentes sur tout le territoire pour sensibiliser les élèves, faire de la prévention. Cependant, avec l'essor des réseaux sociaux le harcèlement dépasse les frontières des établissements scolaires et est de fait plus difficile à endiguer.

Pour leur venir en appui dans le cadre de nos compétences, que pourrions-nous mettre en œuvre ? La direction de la jeunesse dispose-t-elle d'outils spécifiques pouvant apporter une solution ?

Je vous remercie.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 29 E 30 DI GHJUGNU DI
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 29 ET 30 JUIN 2023

2023 /E3/044

2023/E3/047

**REPONSE DE MADAME LAUDA GUIDICELLI-SBRAGGIA A LA QUESTION DEPOSEE PAR
MONSIEUR PIERRE POLI AU NOM DU GROUPE AVANZEMU ET MADAME FRANCOISE
CAMPANA AU NOM DU GROUPE FA POPULU INSEME**

Objet : lutte contre le harcèlement scolaire

Cari Cunsiglieri,

Vi ringraziau per e vostre dumande. Vi ringraziau per e vostre parolle cusì ghjuste è per a vostra vulintà cumuna di vede a nostra Cullettività impegnassi per luttà contr à'ssa digrazia,

Monsieur le Conseiller, je reconnais dans vos mots une étude du phénomène, une inquiétude pour ces jeunes, pour leurs proches et les professionnels qui les entourent et peuvent être démunis.

Une inquiétude qui n'est pas nouvelle, je me souviens de votre motion adoptée en septembre 2019 sur cette question.

Madame la Conseillère, quant à vous, je reconnais dans votre question votre maîtrise du sujet, j'entends l'enseignante qui connaît les conséquences du harcèlement sur l'enfant : absentéisme, décrochage, angoisse, tristesse, une blessure à vie dans leur parcours, et, vous l'avez dit tous les deux, qui mènent parfois au suicide.

Comment ne pas avoir une pensée pour Jean-Toussaint, qui avait 15 ans. C'était en 2017 à Palneca.
Pour Lucas, 13 ans, victime de harcèlement à cause de son orientation sexuelle.

Pour Lindsay, 13 ans.

Tous trois n'ont vu qu'une solution : s'ôter la vie.

Et c'est un drame.

À chaque fois. Vous l'avez très justement dit.

Le harcèlement a toujours existé. Mais avec la modernité, le numérique, ce phénomène s'est emballé. Ce qui était une souffrance qui durait sur le temps scolaire et se terminait quand la sonnerie retentissait, est devenu permanent. Le harcèlement est dans la cour, le harcèlement est en ligne. Il y a eu les blogs, les chats, msn, les téléphones portables dans toutes les mains, l'avènement des réseaux, les groupes snapchat, tiktok. Il n'y a plus de pause. Il n'y a plus de temps mort dans le harcèlement. La pression est constante et le jeune, souvent seul face à ça, n'est pas prêt à supporter ce déferlement de haine, d'ailleurs, qui pourrait le supporter ?

Dans cette situation, l'enfant est désemparé, et le piège peut donc se refermer petit à petit. Les parents ignorent souvent ce qu'il se passe. L'enfant sait trouver des ressources inespérées pour cacher cela.

Les professionnels sont en difficulté, souvent. Et comment les incriminer ? La mission est grande, les moyens n'évoluent guère. La technique a été bien plus rapide, il nous faut le reconnaître.

En tant qu'adultes responsables et acteurs encadrant la jeunesse, il nous faut aussi penser aux harceleurs et aux témoins, car le harcèlement a une onde de choc.

Vous l'avez expliqué, le Gouvernement a annoncé l'extension du programme « *PHARe* », son programme de lutte contre le harcèlement à l'école. C'est une bonne chose.

De notre côté, la Direction adjointe de la jeunesse mène des actions. Des actions qui viennent répondre à la demande formulée dans votre motion, Monsieur le Conseiller, qui disait :

« DEMANDE à la Collectivité de Corse, en concertation avec tous les autres acteurs du territoire, de renforcer ses actions de lutte contre le harcèlement scolaire, en vue d'obtenir des résultats significatifs permettant d'éviter des situations pouvant mener à des catastrophes dans notre jeunesse. »

Notre direction assure ses missions de coordination et d'accompagnement de divers acteurs jeunesse intervenant sur la thématique du harcèlement.

Elle recense tous les acteurs intervenant dans l'éducation à la santé et dans la prévention des comportements à risque, leur territoire d'intervention, leurs publics cibles et leurs outils. Une cartographie détaillée des acteurs de prévention est ainsi en cours de réalisation, dans le but de mieux informer et orienter le public ou les partenaires institutionnels et afin aussi de proposer des outils à mobilisables sur cette question. Nous ne manquerons pas de vous transmettre ce document une fois rédigé.

Nous travaillons aussi à la professionnalisation et à l'autonomisation des acteurs de proximité. Nous avons un programme de formation portant sur « les comportements numériques des jeunes », sur « comment aborder les questions de genre, d'identité et de sexisme avec les jeunes » et sur les compétences psycho-sociales. 55 personnes travaillant en direct avec les jeunes et issues de 15 structures opérant en Corse ont été ainsi formées.

Durant la période 2022/2023 le Service Infurmazione Ghjuventù a réalisé 62 actions de prévention qui ont concerné 1005 jeunes.

A l'issue de ces animations, 4 jeunes identifiées comme « victimes potentielles de harcèlement » ont été accompagnées vers des partenaires pour une prise en charge.

Le Service Infurmazione Ghjuventù intervient à la demande et propose une offre pédagogique mise-à-jour et diversifiée, adaptée aux différents publics de 11 à 30 ans.

Pour les collégiens, nous avons une action pour les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} de sensibilisation sur le harcèlement qui se fait autour d'un Escape Game.

Pour les 4^{ème} et 3^{ème}, nous avons un jeu-débat harceleur-témoin-victime.

Pour les jeunes lycéens et plus âgés, nous un débat-mouvant et des quizz interactifs.

Je le rappelle ici, la Collectivité de Corse se tient à la disposition des établissements scolaires et des acteurs de jeunesse. Ils nous contactent et nous nous déplaçons pour animer une action, avec notre savoir-faire, nos acteurs de terrain.

Ce sont donc des réalisations et des résultats significatifs. Qui ont du sens. Et nous allons continuer sur cette voie.

Par ailleurs, vous le savez, je tiens toujours à travailler en transversalité et en matière de lutte contre le harcèlement et le cyber harcèlement, Monsieur le Recteur m'a affirmé qu'il s'agit d'une priorité académique et que tous les personnels de l'académie de Corse sont mobilisés. Toute situation de harcèlement identifiée est traitée avec la plus grande rigueur.

Un prochain séminaire consacré à cette thématique doit être organisé par le Rectorat. La Collectivité de Corse, en tant que partenaire, y participera.

Par ailleurs, une stratégie académique liée à la prévention et à la gestion des situations de harcèlement est engagée – le programme PHARe – depuis 2021. Leur objectif est de créer une « communauté protectrice ».

J'adhère à cette idée de « communauté protectrice », qui dépasse largement le cadre de l'Education Nationale. Nous sommes d'ailleurs en train de rédiger, avec mes services et ceux du Rectorat, une convention pour un travail en commun sur bien des sujets touchant la jeunesse, et la lutte contre le harcèlement en fera partie, j'en prends ici l'engagement.

In più di què, avemu u duvere di rinfurzà e nostre azzione per fà chì a Cullettività di Corsica sia un attore impegnatu assai contr'à tutte e forme d'assedi. Ci hè dinò bisognu di dì chì l'eletti è l'aghjenti di a CdC saranu sempre pronti à sustene e vittime, à esse à fianc'à elle.

Dans cette idée, je vous propose :

- Premièrement, d'inscrire dans les priorités de la 1^{ère} conférence jeunesse, la lutte contre le harcèlement chez les jeunes,
- Deuxièmement, d'actionner l'Observatoire de la Jeunesse, l'Observatoire Corse de Protection de l'enfance, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, l'ensemble des services de l'action sociale et les services des DEER et Direction de l'Orientation, pour mesurer ce phénomène. Pour cela nous solliciterons Monsieur le Recteur, ses services, ainsi que tous les acteurs concernés pour cerner les causes multifactorielles du harcèlement, parmi lesquels l'association Jean-Toussaint, qui fait un travail de sensibilisation,
- Troisièmement, une fois que nous connaissons l'ampleur du phénomène en Corse, nous pourrons mettre en place un plan d'actions,
- Quatrièmement, nous allons renforcer la prévention en optimisant la coordination territoriale et en garantissant que tous les jeunes du territoire aient accès à une prévention spécifique,
- Enfin, je vais mobiliser nos directions et services pour rapidement réfléchir à une campagne de communication, de prévention, à destination des jeunes, de leurs parents.

Enfin, pour conclure, je dirai que la Collectivité de Corse a sa part à prendre dans cette lutte. J'ai étudié le Plan *PHARE* et il me semble que nous pourrons nous aussi agir sur certains des piliers identifiés, nous et tous les acteurs qui accompagnent nos jeunes et que je sais complètement engagés.

C'est un combat.

Qualchi mesi fà, un elettu di iss'Assemblea avia dettu ch'un li piacia a parolla « lotta », di u so sensu negativu, quandu avia parlatu di a parità.

Pourtant je vous l'assure, contre la violence, le harcèlement, les discriminations, la haine de l'autre, ce sont bien des combats que nous avons à mener.

A ringraziarvi.

TERZA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
29 È 30 DI GHJUGNU DI U 2023

3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
29 ET 30 JUIN 2023

N° 2023/E3/041

Question orale déposée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse »

OBJET : État des lieux de la mise en accessibilité des établissements scolaires

Monsieur le Président,

En tant que propriétaire des établissements secondaires sur l'ensemble du territoire insulaire, la Collectivité de Corse est responsable de leur entretien et de leur mise aux normes.

Un établissement scolaire, que ce soit une école primaire, un collège ou une faculté, doit répondre aux normes handicap inhérentes à la loi du 11 février 2005 pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Un établissement scolaire, comme tout établissement recevant du public, doit donc permettre à chaque personne le même accès. Chaque établissement recevant du public (ERP) s'intègre à une catégorie d'ERP. Il en existe cinq, établies en fonction de l'effectif que peut contenir un bâtiment, ici en l'occurrence, un établissement scolaire. L'importance de connaître sa catégorie ERP, réside dans le fait que les normes handicap applicables aux ERP ne sont pas toujours les mêmes pour chaque catégorie.

L'entrée principale du bâtiment doit être aménagée de façon à permettre l'entrée de chaque élève dans l'enceinte d'un bâtiment. Largeur de portes conforme à la norme ou mise en place de rampes d'accès ou d'élévateur peuvent également favoriser une accessibilité optimale.

Cette loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a institué le principe d'une scolarisation en établissement ordinaire et fixé comme échéance aux collectivités territoriales responsables des bâtiments scolaires le 1^{er} janvier 2015 pour que l'ensemble des sites soient mis aux normes.

Un temps dérogatoire avait été autorisé. Huit années après cette dead-line, je souhaiterais savoir si l'objectif a été pleinement atteint. Ce qui me conduit à vous demander un état des lieux du réalisé et de ce qu'il resterait éventuellement à faire pour se conformer aux exigences de la loi.

Si besoin, un outil national, l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement, peut être mobilisé pour mesurer la concrétisation de la loi de 2005.

Le droit à l'éducation pour tous les enfants, qu'ils soient ou non en situation de handicap, est un droit fondamental. Ce droit impose au système éducatif de s'adapter aux besoins éducatifs particuliers des élèves.

Ma conviction est que du développement et de l'épanouissement de notre jeunesse dépendra l'avenir de l'île. Plus nos enfants seront en mesure d'assumer leur avenir socio-professionnel, plus ils pourront enraciner notre culture dans cette terre...

Cependant, notre action au sein de cette collectivité doit être commune avec l'État et nous devons déployer des plans d'actions afin d'organiser le maintien du lien avec chaque élève.

Des mesures de soutien doivent être mobilisées et développées (tutorat, remise à niveau, remobilisation scolaire) avec une aide supplémentaire que le fonds école avec les communes ou les EPCI.

Car, même chez nous, l'école n'est pas aussi inclusive malgré des améliorations indéniables quand elle prend en charge des enfants, adolescents porteurs de handicap.

Non, nous ne sommes pas dans une école qui s'adapte aux besoins de l'enfant mais qui attend l'inverse: que l'enfant s'adapte. C'est une école intégrationniste, et non inclusive.

Parce que leur présence répond d'abord aux besoins du système et non aux besoins de l'enfant. Parce que leur existence donne bonne conscience aux décideurs et évite de réfléchir à une transformation profonde du système scolaire qui, pourtant serait bénéfique à tous, et pas seulement aux élèves à besoins particuliers.

Mais l'inclusion est possible !

Je terminerai en demandant la mise en place d'une campagne de communication active sur les réseaux sociaux et dans les médias afin de rappeler les valeurs essentielles toujours présentes en Corse et qui constituent notre socle commun et le fil conducteur de notre action.

Je vous remercie.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 29 E 30 DI GHJUGNU DI
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 29 ET 30 JUIN 2023

2023 /E3/041

**REPONSE DE MADAME ANTONIA LUCIANI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME
CATHERINE COGNETTI-TURCHINI AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

Objet : état des lieux de la mise en accessibilité des établissements scolaires

Chère collègue, je vous remercie pour votre question,

Avant toute chose, je souhaite vous informer qu'en 2015 un diagnostic exhaustif de la situation des EPLE a été mené afin d'évaluer l'ensemble des travaux à réaliser.

Lors de cet état de lieux, il a été constaté que nos EPLE étaient partiellement accessibles, avec de fortes disparités selon les établissements.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée, voté en février 2016 par l'Assemblée de Corse, a retenu un scénario de programmation traitant en priorité les établissements recevant les effectifs les plus importants, répartis sur l'ensemble de la Corse et actuellement les moins performants en termes d'accessibilité.

L'objectif étant de « parvenir le plus rapidement possible à un meilleur niveau pour le plus grand nombre d'utilisateurs ».

Une répartition en trois périodes de trois ans a été retenue, la durée globale de l'Agenda étant fixée à 9 ans, compte tenu de l'importance du patrimoine et du coût des investissements.

L'estimation des travaux de mise en accessibilité votée dans la délibération de 2016 était de 7,740 M€ HT.

Les études de cinq des six établissements programmés sur la première période 2017-2019 ont été lancées entre 2017 et 2018 :

- Cité Scolaire Laetitia Bonaparte
- Cité Technique de Montesoru
- Cité Scolaire Fesch
- Cité Scolaire Pascal Paoli
- Lycée Jean-Paul de Rocca Serra.

Pour la Cité Scolaire Fesch, les travaux ont été lancés en juillet 2021 et sont actuellement quasiment terminés. Le retard considérable pris par ce chantier est dû à un délai de près de neuf mois pour la mise en place de l'ascenseur et aux difficultés liées au maintien en exploitation de l'établissement pendant les travaux.

Pour la Cité Scolaire Laetitia Bonaparte et la Cité Technique de Montesoru, les appels d'offres travaux ont été lancés en juin 2020 et août 2020.

Plusieurs lots ont été infructueux, ces procédures ont été longues et fastidieuses.

Le démarrage des travaux pour Montesoru a eu lieu le 5 juillet 2022.

Le démarrage des travaux pour la Cité Scolaire du Laetitia n'a pas encore été réalisé en raison de la modification nécessaire de l'implantation de l'ascenseur extérieur, suite aux réaménagements intérieurs du bâtiment internat intervenus depuis le projet initial de 2017. Un démarrage des travaux en septembre 2023 est envisagé, dans un premier temps pour le collège.

Le permis de construire pour le lycée Jean-Paul de Rocca Serra (Portivechju) a été accordé le 7 juillet 2022. L'appel d'offres pour les travaux est en cours de préparation et sera lancé avant fin 2023.

L'autorisation administrative pour concernant la Cité Scolaire Pasquale Paoli de Corti a été accordée le 2 mai 2022. Les travaux sont différés en raison de l'opération « internat d'excellence » en cours, afin d'intégrer cette opération dans le projet global de mise en accessibilité PMR.

Les difficultés rencontrées lors des premières opérations menées nous ont amenés à devoir changer de méthode pour garantir la poursuite de la mise en œuvre de l'Agenda dans les délais prévus.

Nous avons donc décidé de regrouper les 36 établissements restant à traiter par zone géographique (4 pour l'ensemble du territoire) afin de passer un seul marché de maîtrise d'œuvre par zone, suivi ensuite d'un seul marché de travaux par zone (séparé en lots techniques).

Après appel d'offres, les quatre marchés d'études ont été attribués au même groupement mieux-disant, et notifiés en décembre 2020.

Ainsi, malgré les difficultés rencontrées, la mise en accessibilité des EPLE poursuit son cours. L'objectif de 2025 fixé dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée devrait être atteint pour le démarrage des travaux.

À ringraziavi !

TERZA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
29 È 30 DI GHJUGNU DI U 2023

3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
29 ET 30 JUIN 2023

N° 2023/E3/046

Question orale déposée par le groupe « Fà Populu Inseme »

OBJET : Prughjettu in giru à u casteddu di a Punta

O sgiò Presidenti di u Cunsigliu esecutivu di Corsica,

Signora Cunsigliera esecutiva in carica di a cultura è di u patrimoniù,

Dipo u 1mu di Ghjinnaghju di u 2018, a Cullettività di Corsica hè proprietaria di u Casteddu di a Punta in u circondu aiaccinu, cumuna d'Alata.

Custruitu trà mari è monti da a famiglia Pozzo di Borgo à a fini di u 19 esimu seculu, l'edifiziu custituisce una prudezza architetturali tamanta chì, aldilà di l'urighjini di i so petri, ci ramenta u Palazzu di i Tuileries distruttu in u 1871 sottu l'episodiu di a Cumuna di Parighji.

Riccu di Storia, u Casteddu si scrivi in un quadru naturali eccezzionali, à 600 metri d'altitudini, supranendu à i golfi d'Aiacciu è di Lava, è fendu pettu à a principala sarra isulana. Classificatu monumentu storicu indè l'anni 1970, un incendiù in u 1978 cunduci à a so chjuditura. Dopu anni è anni senza prisenza ne intarvinzioni umani, u Cunsigliu generali di u Pumonti u cumprò in u 1991, incù u so parcu.

In u frà tempu, par via di i diguasti di l'incendiù, di a ruditura, di u clima è di i penetrazioni d'acqua, u Casteddu cunnobbi danni assai impurtanti.

Dipo tandu, investimenti è travaglii di risturazioni sò stati intrapresi sottu à l'impulsioni di u Cunsigliu generali prima, dipartimentali dopu, di a Cullettività di Corsica infini, incù u cuncorsu di u Statu è di a Fundazioni di u Patrimoniù.

Issu ghjuveddu, integratu à u patrimoniù cullettivu di i Corsi, pò essa un attrazzu magnificu à u liveddu storicu, culturali, architetturali è ancu naturali. In tantu chì putenza publica guaranti di l'intaressi materiali è murali di a Corsica è di u so Populu, tocca à a noscia istituzioni di fà ni un veru arnesu di leia, di sviluppu è di splendori.

Tandu, vurriu sapè qualesu hè u prughjettu di u Cunsigliu esecutivu in tantu à u divintà di u Casteddu di a Punta, u chjassu à suvità pà sbuccà ci è u calendari previstu in issu sensu.

À ringrazià vi.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 29 E 30 DI GHJUGNU DI
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 29 ET 30 JUIN 2023

2023 /E3/046

**REPONSE DE MADAME ANTONIA LUCIANI A LA QUESTION DEPOSEE PAR DON-JOSEPH
LUCCIONI POUR LE GROUPE FA POPULU INSEME**

Objet : prughjettu in giru à u casteddu di a Punta

Caru cullegghu, vi ringraziau per a vostra dumanda.

Vous le savez le château de la Punta a été inscrit en 1970 puis classé au titre des Monuments Historiques en 1977. Il est construit avec des vestiges des Tuileries à la fin du XIXème siècle par la famille Pozzo di Borgo.

Il s'agit d'un édifice exceptionnel à plus d'un titre et un outil de rayonnement pour la Corse.

Il est une véritable prouesse technique et architecturale. Cet édifice a traversé des épreuves majeures jusqu'à devenir bien public lors de son rachat en 1992 par le Département de la Corse-du-Sud.

Il a depuis, fait l'objet d'études pour sa réhabilitation, notamment d'un premier diagnostic en 2003 qui a mis en lumière son état sanitaire jugé préoccupant et pouvant le mettre en péril.

Les études sur le château ont été menées sous le contrôle d'un comité scientifique présidé par Monsieur François Goven, Inspecteur Général des Monuments Historiques, et regroupant de grands spécialistes. Elles ont permis d'élaborer un plan de sauvegarde soucieux de la valeur patrimoniale de l'édifice.

Ce travail préalable a permis d'identifier une première tranche dite d'urgence et une deuxième tranche pour la finalisation de la restauration des façades et la restauration du rez-de-chaussée afin d'ouvrir l'édifice au public.

La Collectivité de Corse, propriétaire du monument depuis janvier 2018, a ainsi pu lancer une première phase de travaux d'urgence et de mise en sécurité du château avec notamment le traitement des principaux désordres, la mise en sécurité des éléments menaçants et l'ouverture des abords au public.

Cette première phase s'est achevée et a été réceptionnée à l'automne 2021 pour un montant de 1,555 M€ de travaux HT.

La seconde tranche doit débuter dans les prochaines semaines, elle concerne la restauration du bâtiment, et s'inscrit dans une réflexion globale sur sa pérennisation dont les objectifs principaux sont :

- maintenir en état un bâtiment emblématique de l'histoire de la Corse et plus largement de l'architecture ;
- mettre en valeur son potentiel attractif dans l'île.

Les travaux devront permettre prioritairement d'achever la restauration de l'ensemble des façades, ainsi que de rendre possible l'ouverture au public des pièces du rez-de-chaussée et leur usage en des lieux ponctuels de réception ou pour l'organisation de visites guidées.

Par ailleurs, je tiens à vous informer que des opérations de mécénat ont permis des levées de fonds pour un montant global de 168 500 € dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation du patrimoine, délégation Corse. Signalons également l'accueil, le vendredi 16 juin dernier au Gran'Palazzo d'une délégation pour la remise d'un chèque, puis la visite du château de la Punta avec l'association des amis du château, la Fondation du patrimoine et un groupe de mécènes du Louvre pour une présentation historique.

En parallèle des travaux de restauration, une réflexion a également été engagée pour un projet de jardin botanique sur une partie des 40 hectares et la faisabilité d'un muséum d'histoire naturelle dont l'Assemblée a déjà délibéré en ce sens.

Pour mener à bien ce projet, la Direction du Patrimoine a constitué un conseil scientifique qui a pour principal objectif de se pencher sur l'analyse du site et rendre des avis concernant les choix d'aménagement et de destination du lieu.

Je souhaite aussi vous indiquer que ce travail s'effectue en concertation et en collaboration avec la mairie d'Alata mais aussi avec la population. Pour ce faire, nous souhaitons développer un véritable travail de sensibilisation auprès de la population à travers des ateliers participatifs, notamment sur la mobilité et des études des publics. En ce sens, nous réfléchissons à la création d'un outil citoyen grâce à un travail étroit avec l'Agence d'Urbanisme et d'Energie et son Président.

Comme vous pouvez le constater, nous avançons particulièrement bien et je reviendrai vers vous en 2024 afin de faire valider par votre Assemblée le projet définitif autour du Château de la Punta.

À ringraziavvi !

TERZA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
29 È 30 DI GHJUGNU DI U 2023

3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
29 ET 30 JUIN 2023

N° 2023/E3/040

Question orale déposée par Mme Chantal PEDINIELLI
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse »

OBJET : Filière porcine

Monsieur le Président,

Pour bénéficier des aides de la PAC relatives à la filière porcine, l'État a introduit un dispositif de contrôle de l'adaptation des surfaces au pâturage par l'application d'un taux de chargement minimum.

Tout d'abord, le seul fait que ne soient comptabilisables que les chênaies et les châtaigneraies exclut les autres surfaces et constitue une restriction importante.

Mais surtout, le fait que le taux de chargement soit indexé sur les animaux abattus d'octobre à mars lors de la campagne précédente génère trois difficultés :

1. Tout le cheptel n'est pas abattu puisqu'une partie est maintenue pour reconstituer le nombre de têtes pour la campagne suivante,
2. Lors de l'installation des jeunes agriculteurs en filière porcine, il n'y a pas de cheptel donc pas d'année de référence, les jeunes se trouvent de fait privés de toute aide dans ce domaine,
3. Il n'y a aucun encadrement des flux d'animaux entrants vivant en Corse. Rien n'empêche que des bêtes soient élevées sur le continent puis importées sur le territoire insulaire pour y être abattues dans l'optique de capter les aides, dénaturant par là même la race insulaire et ses spécificités liées aux parcours, etc...

La réponse apportée par la DRAAF s'est avérée partielle puisqu'il a été décidé de prolonger d'un mois la période d'abattage prise en référence pour la passer de fin mars à fin avril, un mois en plus pour permettre aux éleveurs de tuer plus de porcs et donc de voir leur taux de chargement augmenter. Ce qui peut répondre en partie au point 1 lié au nombre de porcs tués.

Les syndicats agricoles ont formulé 4 demandes :

- Un moratoire sur ce mode de fonctionnement,
- Un plan d'identification des porcins comme il existe pour les ovins ou les caprins (bagues),
- L'exonération de taux de chargement pour les jeunes agriculteurs les deux premières années suivant l'installation,
- Une rencontre au ministère sur la question.

Des demandes partagées et relayées politiquement comme médiatiquement.

Ma question porte sur le rôle que peut et doit jouer l'ODARC dans cette situation ; une médiation que l'Office peut légitimement assumer en tant qu'organisme agricole de la Collectivité, qui est autorité de gestion du FEADER, interlocuteur local pour les aides de la PAC et rédacteur du PDRC.

Je vous remercie.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 29 E 30 DI GHJUGNU DI
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 29 ET 30 JUIN 2023

2023 /E3/040

**REPONSE DE MONSIEUR DOMINIQUE LIVRELLI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME
CHANTAL PEDINIELLI AU NOM DU GROUPE UN SOFFIU NOVU**

Objet : filière porcine

Madame la Conseillère,

Les dispositions que vous évoquez sur les modalités de mises en œuvre des aides aux surfaces agricoles pour le cheptel porcin s'inscrivent dans le champ des aides du 1^{er} pilier de la PAC (Politique Agricole Commune) dont l'Etat assume toujours la responsabilité à ce jour.

En réponse aux règlements européens, qui demandent aux Etats Membres d'assurer qu'une surface agricole est maintenue dans un état qui la rend adaptée au pâturage, le Ministère de l'Agriculture a instauré un plafonnement des surfaces éligibles, notamment en chênaies/châtaigneraies, à concurrence d'un taux de chargement, c'est-à-dire d'un nombre minimum d'animaux susceptibles de parcourir ces surfaces.

Dès le mois de décembre 2022, l'ODARC a alerté le ministère, d'une part, pour s'assurer que ce calcul du taux de chargement devait bien s'appliquer sur les surfaces proratisées, plutôt que sur les surfaces graphiques et, d'autre part, pour indiquer la difficulté pour l'ouverture des droits des Jeunes Agriculteurs, dans la phase de constitution de leur cheptel.

Lors d'un échange avec le cabinet du Ministre, tenu début mars 2023 sur une série de points concernant l'agriculture corse, j'ai réitéré ce sujet des Jeunes Agriculteurs qui représente une difficulté difficilement admissible sur le plan politique.

Concernant le cheptel porcin, nous avons été informés le 4 mai 2023 de la prise en compte des seuls animaux abattus dans le calcul du taux de chargement. Comme vous l'évoquez, cette disposition constitue un biais à la fois sur la réalité des exploitations et sur les importations d'animaux vivants abattus en Corse qui profitent des dispositions réservées aux élevages locaux.

C'est pourquoi, à mon initiative, j'ai convié au Pôle de Compétence en Elevage de l'ODARC à Altiani, et l'ensemble des organisations professionnelles, pour proposer des alternatives, ce qui s'est traduit par un communiqué commun, co-signé unanimement par moi-même et par ces organisations.

Au final, l'ensemble de ces démarches, menées par l'ODARC et les professionnels, aura nécessité une modification de l'arrêté du ministre à deux reprises :

- une fois pour ce qui concerne la prise en compte des truies et des dates d'abattage,
- et une autre fois pour les dispositions concernant la prise en compte des cheptels des jeunes agriculteurs.

Quant à l'absence d'identification fiable du cheptel, il s'agit là aussi d'une compétence de l'Etat qui n'a pas été anticipée.

Cela traduit à l'évidence le manque de préparation et de concertation préalable de la part du ministère de l'agriculture, et de l'absence de subsidiarité sur ces questions envers la Corse.

Pour ce qui est du rôle de l'ODARC, je rappelle que la Collectivité de Corse est non seulement l'Autorité de Gestion Régionale (AGR) du FEADER avec l'agrément de l'ODARC en 2006, mais surtout qu'en vertu de la loi de 2002 confiant la compétence du développement agricole et rural à la CDC, votre Assemblée a voté à plusieurs reprises en faveur d'une demande de maîtrise de l'ensemble des mesures de la PAC, y compris du 1^{er} pilier concernant les aides au revenu des agriculteurs (en 2018 concernant la gouvernance des programmes européens, et fin 2022 s'agissant d'apporter l'avis de l'Assemblée de Corse sur les décrets concernant ces aides).

Je précise au passage, que sur l'ensemble des points concernant l'agriculture de la Corse, je reste toujours dans l'attente d'une rencontre pourtant promise avec le Ministre de l'Agriculture, malgré ma sollicitation par courrier fin 2022 et mes relances auprès de son cabinet le 7 mars 2023.

Je partage donc en effet la nécessité que l'Etat accorde plus de compétences à la CDC sur l'ensemble des sujets touchant à l'agriculture, et que l'ODARC y assume naturellement un rôle central, ce dont nous aurons à débattre avec l'Etat, notamment dans le cadre du processus d'autonomie en discussion.

Je vous remercie.

TERZA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
29 È 30 DI GHJUGNU DI U 2023

3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
29 ET 30 JUIN 2023

N° 2023/E3/045

Question orale déposée par Mme Juliette PONZEVERA
Au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

OBJET : Mise en place d'une formation aux métiers de la viticulture dans l'un des lycées agricoles de corse

Monsieur le Président,

La filière viticole corse a démontré son aptitude à s'organiser et à produire des vins de qualité, reconnus à l'échelle mondiale. Elle a réussi à transformer au cours des cinquante dernières années son modèle de production en privilégiant la qualité plutôt que la quantité, ce qui lui vaut une reconnaissance et une appréciation croissantes sur la scène internationale. Au plan national nous nous démarquons par notre haut taux de conversion à la viticulture biologique ; l'AOP Patrimonio est la première à avoir inscrit l'interdiction du glyphosate et autres désherbants chimiques dans son cahier des charges.

Les domaines corses ont su coopérer et travailler ensemble dans l'intérêt de toute la filière et, grâce à cette démarche collective, la viticulture a connu une progression significative sur l'ensemble du territoire. Des vins d'une qualité exceptionnelle sont produits à Calvi, Ajacciu, Patrimonio, dans le Capi Corsu et bien sûr la Plaine Orientale. Cette réussite a permis la création et le maintien d'emplois variés et qualifiés. Des métiers tels que vigneron, chefs de culture, maîtres de chai, tonneliers, tractoristes, machinistes, œnologues et cavistes offrent des opportunités professionnelles stables et enrichissantes. Ces emplois contribuent à dynamiser notre économie, en particulier dans les régions viticoles de l'île.

Cependant, les jeunes Corses qui aspirent aujourd'hui à apprendre et à se former dans ce domaine sont toujours contraints de s'expatrier sur le continent. Cette situation entraîne non seulement un éloignement géographique, mais également une perte potentielle de talents et de ressources pour notre propre filière viticole. Il est primordial

de veiller à éviter une pénurie de main d'œuvre qualifiée, garante du maintien et de l'amélioration de la qualité des vins corses, et à ce que les domaines continuent d'être transmis de génération en génération, sans risquer d'être accaparés par des puissances étrangères comme cela se produit trop souvent sur le continent.

Afin de préserver et de renforcer notre position dans le secteur, serait-il possible de mettre en place une formation spécialisée dans le domaine de la viticulture au sein de l'un de nos deux lycées agricoles, à Borgu ou à Sartè ? Cela permettrait de répondre à un besoin clairement exprimé par les professionnels de la filière et aux jeunes intéressés de recevoir une éducation de qualité, chez eux, tout en contribuant à la pérennité et au développement de notre filière viticole. Cela favoriserait non seulement la transmission des savoir-faire locaux, mais aussi l'épanouissement des jeunes talents et la consolidation de notre position en tant que région viticole de renommée internationale.

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 29 E 30 DI GHJUGNU DI
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 29 ET 30 JUIN 2023

2023 /E3/045

**REPONSE DE MADAME ANTONIA LUCIANI A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME
JULIETTE PONZEVERA AU NOM DU GROUPE FA POPULU INSEME**

Objet : mise en place d'une formation aux métiers de la viticulture dans l'un des lycées agricoles de Corse

Chère collègue, je vous remercie pour votre question.

Aujourd'hui, la filière viticole corse, par son dynamisme, joue un rôle moteur pour l'ensemble de la filière agricole. C'est aussi la première à avoir bénéficié d'un label de qualité (AOC Patrimoine), lequel sera suivi de la création de 8 autres AOC et d'une IGP.

De plus, au dernier recensement, 456 viticulteurs arboriculteurs indépendants et 470 viticulteurs arboriculteurs salariés étaient recensés soit un total de 926 emplois pour cette filière, ce qui représente 18% des emplois de la filière agricole.

On note aussi un recours assez fort à l'emploi saisonnier.

Au niveau économique, je tiens à rappeler que la viticulture corse représente, hors subventions, plus de 120 millions d'euros de chiffres d'affaires pour une valeur totale de la production agricole de 292 millions d'euros.

Aussi, cela nous montre la dynamique forte de la filière viticole et afin de préserver et de renforcer la position de la Corse dans ce secteur, les services de la Collectivité de Corse travaillent non seulement

à la faisabilité et à la mise en œuvre d'un BTS Viticulture mais aussi, plus globalement, à la mise en œuvre d'une véritable filière de formation en la matière.

Rappelons que le BTSA (brevet de technicien supérieur agricole) viticulture-œnologie permet à son titulaire de travailler dans les deux champs de la viticulture ou de l'œnologie. Avec ce profil polyvalent, il maîtrise les activités techniques de conduite du vignoble, de conduite de la vinification et a la capacité à encadrer du personnel.

Un premier diagnostic, sur l'opportunité de l'ouverture d'un BTS viticulture-œnologie a été réalisé en 2017. Les conclusions du rapport d'expertise n'étaient pas très favorables.

En effet les besoins en compétences semblaient se concentrer sur la fonction culture et dans une moindre mesure sur la fonction vinification et le besoin de recrutement de main d'œuvre qualifiée était considéré comme modéré.

Néanmoins, au regard de l'importance de la filière viticole, la mise en place d'une formation de haut niveau apparaît aujourd'hui indispensable.

La mise en œuvre d'une filière de formation structurée devra donc nécessairement s'appuyer au préalable sur l'élaboration d'un véritable cahier des charges des besoins en formation.

En outre, je tiens à vous informer que d'une manière générale le lycée agricole de Sartè est plutôt à dominante production animale avec de l'agroéquipement, gestion de la forêt et environnement.

Concernant, le lycée agricole de Borgu la dominante est plutôt vers la production végétale avec de l'aménagement paysager mais aussi des services à la personne.

Dans les deux cas, les territoires développent de la viticulture et il nous faudra mener une réflexion sur le lieu où se développera cette formation.

De plus, cette filière devra intégrer les dimensions initiales mais également celles relatives à l'apprentissage et à la formation continue, doit être pensée et imaginée avec les acteurs de la filière car elle devra répondre aux besoins de notre territoire notamment en offrant des perspectives d'emploi.

Cette filière devra également intégrer les enjeux liés aux évolutions climatiques et à la recherche, et c'est à ce sujet que des contacts seront pris très prochainement avec l'INRAe de Corse, le Centre de Recherche Viticole de Corse (CRVI) ou encore l'ODARC afin de poser les bases d'une formation dédiée adaptée et de qualité susceptible d'ouvrir dans les mois à venir.

Nous y travaillerons donc dès la rentrée prochaine avec l'ensemble des partenaires.

À ringraziavvi !



**3^{ZA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
29 E 30 DI GHJUGNU DI U 2023**

*3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
29 ET 30 JUIN 2023*

RACOLTA DI E MUZIONE

RECUEIL DES MOTIONS

MOTIONS NOUVELLES

- **Motion N° 2023/E3/012 déposée avec demande d'examen prioritaire** par Mme Serena BATTISTINI du groupe « Core in Fronte » : Pour la reconnaissance des victimes de la divagation animale.
- **Motion N° 2023/E3/013 déposée avec demande d'examen prioritaire** par Mme Marie-Claude BRANCA du groupe « Core in Fronte » : Soutien aux taxis, transporteurs et loueurs de Figari et de Corse.
- **Motion N° 2023/E3/015 déposée avec demande d'examen prioritaire** par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse : Prise en compte de la frontière maritime et voix de la Corse dans la mise en œuvre du traité du Quirinal entre la France et l'Italie.

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : Mme Serena BATTESTINI AU NOM DU GROUPE « CORE IN FRONTE »

OBJET : POUR LA RECONNAISSANCE DES VICTIMES DE LA DIVAGATION ANIMALE

CONSIDÉRANT le nombre croissant d'animaux en divagation sur notre territoire estimé à 30 000, dont 15 000 ensauvagés.

CONSIDÉRANT le nombre de victimes physiques engendrées, ainsi que les nuisances et préjudices matériels subis.

CONSIDÉRANT le problème, grave, de santé publique qui en découle.

CONSIDÉRANT le coût humain, moral, social et financier généré.

CONSIDÉRANT cette responsabilité comportementale qui met à mal nos traditions qui sont notre richesse reçue en héritage.

CONSIDÉRANT la faiblesse des moyens mis à disposition des institutions pour protéger population, cultures et propriétés.

CONSIDÉRANT l'échec collectif qui dure depuis des décennies.

CONSIDÉRANT l'inadmissible fatalisme qui perdure sans qu'aucune solution véritable n'ait vu le jour.

CONSIDÉRANT tout le temps perdu quant à la gestion du problème et l'inefficacité des pratiques actuelles.

CONSIDÉRANT, en l'état, que les conditions restent réunies pour un accroissement du fléau accidentogène et mortifère.

CONSIDÉRANT l'exaspération de la population face au danger injustement supporté.

CONSIDÉRANT que les systèmes assurantiels ne prennent pas en compte les dégâts causés par les bovins ensauvagés et par le fait qu'un bovin n'est considéré que comme un animal d'élevage et qu'il y a, normalement, un propriétaire responsable.

CONSIDÉRANT les vertus de notre ancestrale organisation agropastorale et sachant que l'on reconnaît le degré de civilisation d'un peuple à la manière dont ce peuple traite les animaux.

CONSIDÉRANT que ce problème est une spécificité Corse.

L'ASSEMBLÉE DE CORSE

RECONNAÎT les victimes de bovins en divagation.

APPORTE son soutien à toutes les victimes et les familles concernées.

DEMANDE la reconnaissance des victimes de bovins ensauvagés en divagation auprès de l'État.

S'ENGAGE à demander à l'État que les bovins en divagation non identifiés soient désormais considérés comme des animaux dangereux qui doivent être mis, immédiatement, hors d'état de nuire.

RAPPELLE aux maires la nécessité d'appliquer le code rural et à l'État sa responsabilité en matière de sécurité publique.

S'ENGAGE à demander aux hôpitaux et aux SIS 2A et SIS 2B d'identifier les victimes dès leur prise en charge.

DEMANDE à ce que la Collectivité de Corse, et principalement le Comité de Massif, étudie la possibilité d'inscrire à son guide des aides, l'accompagnement financier et technique des communes et des Communautés de Communes pour le traitement des animaux ensauvagés se trouvant sur leurs périmètres.

N° 2023/E3/013

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : Mme Marie-Claude BRANCA AU NOM DU GROUPE « CORE IN FRONTE »

OBJET : SOUTIEN AUX TAXIS, TRANSPORTEURS ET LOUEURS DE FIGARI ET DE CORSE

CONSIDÉRANT la Collectivité de Corse, propriétaire de l'aéroport de Figari Sud Corse depuis la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse, lui donnant compétence pour créer, aménager, entretenir, gérer et élargir le périmètre de l'aéroport de Figari.

CONSIDÉRANT le transfert de cet aéroport de l'Etat vers la Collectivité territoriale de Corse, conclu par une convention en date du 13 février 2004.

CONSIDÉRANT le renouvellement de la concession de l'aéroport de Figari à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale d'Aiacciu, en date du 26 novembre 2005.

CONSIDÉRANT le cahier des charges de la concession de cet aéroport, paraphé le 10 janvier 2006 entre la Collectivité de Corse et la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale d'Aiacciu, et ce pour une durée de 15 ans.

CONSIDÉRANT l'obtention du Certificat de sécurité aéroportuaire, n° CSA F DSAC/SE 004-2017 conformément aux dispositions du règlement (CE) n° 216/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 20 février 2008, concernant les règles communes dans le domaine de l'Aviation Civile instituant une Agence Européenne de la Sécurité Aérienne.

CONSIDÉRANT que la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Corse met à disposition des usagers tous les moyens nécessaires à l'exercice de leurs activités en toute sécurité et sûreté.

CONSIDÉRANT que la gestion des parkings aéroportuaires s'intègre dans ce dispositif.

CONSIDÉRANT la politique des transports et son évolution, favorisant déplacements, échanges et liaisons entre la Corse et les principales métropoles et capitales européennes, qui participe à l'économie de la Corse.

CONSIDÉRANT la place et le rôle des artisans taxis, transporteurs et loueurs de Figari et de Corse, dans le périmètre aéroportuaire et à proximité, participant tout autant et de manière spécifique à l'économie régionale et corse.

CONSIDÉRANT le régime juridique et professionnel auquel sont assujettis, par les cotisations et contributions dues, les artisans taxis, les transporteurs et loueurs de Figari et de Corse.

CONSIDÉRANT les dangers engendrés par la déréglementation des activités professionnelles et économiques susnommées qui se traduisent par une démultiplication d'agissements para-commerciaux sans garantie aucune.

CONSIDÉRANT que ces pratiques, sans statuts, ni obligations, ni charges, participent d'une logique destructive pour les secteurs qui sont soumis à des obligations.

CONSIDÉRANT que ces pratiques, sans statuts, ni obligations, ni charges, s'accompagnent de plateformes communautaires sans règlement aucun concernant la Corse (OuiCar, Blablacar, etc...).

CONSIDÉRANT l'importance du débat actuel entre la Collectivité de Corse et le Gouvernement, portant notamment sur les compétences et l'autonomie, participant spécifiquement à restructurer et adapter l'économie aux antipodes de la dépendance et de la dérégulation.

CONSIDÉRANT le peuple corse, tel que voté le 13 octobre 1988 par l'Assemblée de Corse et qui stipule « l'existence d'une communauté historique et culturelle vivante regroupant les corses d'origine et les corses d'adoption », comme acteur prioritaire et bénéficiaire de son développement économique et social.

L'ASSEMBLÉE DE CORSE

APPORTE son total soutien aux artisans taxis, transporteurs et loueurs de Figari et de Corse.

S'ENGAGE à combattre les risques d'une dérégulation des secteurs professionnels et économiques affectés sous toutes ses formes et déviances.

APPELLE toutes les institutions et organismes concernées à prendre immédiatement les initiatives et mesures pour mettre un terme aux agissements para-commerciaux véhiculés et motorisés impliqués.

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse afin d'entreprendre toutes les démarches utiles à la réalisation de ces objectifs.

N° 2023/E3/015

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : MME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

**OBJET : PRISE EN COMPTE DE LA FRONTIERE MARITIME ET VOIX DE LA
CORSE DANS LA MISE EN ŒUVRE DU TRAITE DU QUIRINAL
ENTRE LA FRANCE ET L'ITALIE**

VU le Décret n° 2023-68 du 6 février 2023 portant publication du Traité entre la République française et la République italienne pour une coopération bilatérale renforcée, signé à Rome le 26 novembre 2021 ;

VU le préambule dudit Traité qui fait référence à « *l'ampleur et la profondeur de l'amitié* » unissant la France et l'Italie, « *ancrée dans l'histoire et la géographie* » et qui réaffirme « *leur attachement commun à la Méditerranée, comme carrefour de civilisation et trait d'union entre les peuples d'Orient et d'Occident, d'Europe et d'Afrique* » ;

VU l'article 10 du Traité concernant la coopération transfrontalière qui dispose dans son alinéa 1 que « *La frontière terrestre franco-italienne constitue un bassin de vie continu, où les populations française et italienne partagent un destin commun. Les Parties s'engagent à faciliter la vie quotidienne des habitants de ces territoires.* » ;

VU l'alinéa 7 du même article qui dispose que « *Un Comité de coopération frontalière, présidé par les ministres compétents des Parties, rassemble les représentants des autorités locales, des collectivités frontalières et des organismes de coopération frontalière, des parlementaires et des représentants des administrations centrales. Le Comité, qui se réunit au moins une fois par an, peut proposer des projets de coopération frontalière dans tous les domaines de politiques publiques, et toute solution pour leur réalisation, y compris le cas échéant conventionnelle, législative ou réglementaire. Sans préjudice des compétences des autorités nationales chargées de la gestion des crises, le Comité peut se réunir, à la demande de l'une des Parties, en cas de crise susceptible d'affecter les deux côtés de la frontière, pour se consulter, dans un format approprié, sur les mesures les plus adéquates.* » ;

VU la délibération n° 12/252 AC de l'Assemblée de Corse du 20 décembre 2012

habilitant le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer un accord-cadre de coopération avec la Région Autonome de Sardaigne ;

VU la délibération n° 16/086 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mai 2016 portant constitution du comité permanent Corso-Sarde ;

CONSIDERANT les relations entretenues entre la Corse et l'Italie depuis des siècles et le poids de l'histoire que nous avons en partage ;

CONSIDERANT que la Corse est géographiquement, historiquement et culturellement au cœur de la Méditerranée et qu'elle évolue depuis toujours dans la zone d'influence italique ;

CONSIDERANT que la Corse, et les Corses, ont souvent été le trait d'union entre la France et l'Italie ;

CONSIDERANT que les îles majeures de Méditerranée occidentale, Sicile, Sardaigne, Corse, sont concernées par ce Traité bilatéral et que la dimension insulaire, tout comme les frontières maritimes, sont reconnues dans les règlements européens relatifs à la coopération territoriale dans son volet transfrontalier et ce, depuis la première programmation INTERREG ;

CONSIDERANT que le Député Michel Castellani est publiquement intervenu à l'Assemblée nationale lors de la discussion du projet de loi sur la ratification du Traité (le 28 juillet 2022) afin de s'inquiéter de l'absence de références aux îles et à la frontière maritime, obtenant de Mme Laurence Boone, Secrétaire d'État auprès de la ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargée de l'Europe, l'assurance d'une prise en compte des zones maritimes en phase de mise en œuvre de l'accord, actuellement non suivie d'effet ;

CONSIDERANT les efforts engagés par le Président du Conseil exécutif et la Présidente de l'Assemblée de Corse pour la reconnaissance du fait insulaire à l'échelle européenne et française ;

CONSIDERANT que le processus en cours pour l'évolution institutionnelle de la Corse devra nous permettre de renouer avec notre destin méditerranéen à travers l'inscription de la coopération européenne et transfrontalière comme principe pour une Corse émancipée évoluant de manière autonome ;

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE la reconnaissance, au sein du Traité du Quirinal, de la frontière maritime comme étant constitutive du destin commun de la France et de l'Italie, afin de corriger l'oubli de cette frontière dans l'article 10 dudit Traité consacré à la coopération transfrontalière ;

SOLLICITE la mise en œuvre dans des délais rapides du comité de coopération frontalière prévu à l'article 10 et demande que les autorités et les collectivités corses y soient associées, notamment l'Assemblée de Corse et la Collectivité de Corse, conformément à notre Statut ;

PROPOSE, l'organisation, par l'Assemblée de Corse, d'un séminaire, associant les élus de Corse et les citoyens, consacré à la mise en œuvre dudit Traité et au rôle de la Corse dans les relations avec l'Italie, qu'elles soient bilatérales ou dans le cadre de la coopération territoriale européenne.

MOTIONS RENVOYÉES EN COMMISSIONS

- **Motion N° 2023/E2/011 déposée avec demande d'examen prioritaire** par M. Pierre GHIONGA du groupe « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Position sur l'Alsace.
- **Motion N° 2023/E3/014 déposée avec demande d'examen prioritaire** par Mme Valérie BOZZI du groupe « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Soutien exceptionnel au GFCA foot.

N° 2023/E2/011

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : M. Pierre GHIONGA AU NOM DU GROUPE « UN SOFFIU NOVU / UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA CORSE »

OBJET : POSITION SUR L'ALSACE

CONSIDERANT que depuis le 1^{er} janvier 2021, la Collectivité Européenne d'Alsace s'est substituée aux départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, et que sa représentation territoriale aspire majoritairement à quitter la région Grand-Est pour devenir, comme la Corse, une collectivité exerçant simultanément les compétences régionales et départementales,

CONSIDERANT que l'Alsace (qui compte près de 2 millions d'habitants) dispose d'une situation particulière, de par son histoire et sa position transfrontalière qui ont forgé une identité propre que les élus souhaitent voir traduite par un cadre administratif et institutionnel adapté,

CONSIDERANT que le Président Macron a récemment annoncé que la partition de la région Grand-Est n'était pas à l'ordre du jour, fermant en quelque sorte la porte à la volonté exprimée par la représentation alsacienne, volonté reprise au Parlement par plusieurs propositions de lois émanant de la droite, de la majorité présidentielle, du RN, etc... allant toutes dans le même sens,

CONSIDERANT que s'il n'y a pas lieu de comparer toutes les situations, il est important de prendre en compte le fait que le sentiment régional est une réalité ailleurs qu'en Corse dans l'ensemble métropolitain et que l'Alsace risque d'avoir gain de cause dans sa démarche par le fait qu'elle ne présente pas de penchant séparatiste et qu'il n'y existe aucune action violente,

CONSIDERANT la délibération N° 14/013 du 31 janvier 2014 autorisant le Président du Conseil exécutif à signer une charte de coopération avec le département du Haut-Rhin, notamment pour promouvoir le bilinguisme,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

RECONNAIT COMME LEGITIME la demande émanant des élus alsaciens pour que l'Alsace constitue une région à part entière, et **SOUTIENT** à ce titre les initiatives parlementaires visant à atteindre cet objectif.

PREND ACTE du fait que la Corse n'est pas isolée dans sa demande de différenciation au sein de l'ensemble métropolitain.

DEMANDE solennellement à ce que les processus de régionalisation et de différenciation, timidement ébauchés dans la loi 3DS, se concrétisent en commençant par un travail de fond entre l'État et les régions souhaitant exercer plus de pouvoirs.

* * *

RENVoyEE en CCLRESC.

* * *

N° 2023/E3/014

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : Mme Valérie BOZZI AU NOM DU GROUPE « UN SOFFIU NOVU, UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA CORSE »

OBJET : SOUTIEN EXCEPTIONNEL AU GFCA FOOT

CONSIDERANT que l'association GFCA Football fait face à des difficultés financières qui compromettent la survie d'un club historique de la Corse (éducateurs, licenciés, bénévoles...),

CONSIDERANT l'importance de ce club pour la jeunesse ajaccienne, sa dimension sociale et son glorieux passé,

CONSIDERANT que le GFCA Football compte de nombreux licenciés et ne sera pas en mesure de mener à bien ses actions auprès des jeunes sans majoration des aides financières qui lui sont allouées,

CONSIDERANT que le club a vu les dotations octroyées par la Collectivité de Corse baisser depuis qu'elle s'est substituée à la CtC et aux départements,

CONSIDERANT qu'une association sportive de ce niveau doit bénéficier d'un niveau d'accompagnement lui permettant de poursuivre son activité,

CONSIDERANT que le 26 mai dernier, le conseil municipal d'Ajaccio a délibéré pour acter l'attribution d'une aide exceptionnelle de 50 000 euros pour l'année 2023 (saison sportive 2022/2023), ainsi qu'une aide de 40 000 euros annuels pour les années 2023, 2024 et 2025 (saisons sportives 2022/2023, 2023/2024 et 2024/2025) dans le cadre d'une convention triennale, ce qui porte le montant total attribué pour 2023 à 90 000 euros,

CONSIDERANT que la mesure « Aide aux clubs nationaux » est capée à 160 000 euros, que le règlement des aides au sport élaboré par la Collectivité de Corse ne permet pas de majoration nouvelle des subventions allouées au club, conduisant à statuer sur l'octroi d'une aide supplémentaire dérogeant au guide des aides à titre exceptionnel,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DECIDE du versement complémentaire au GFCA Foot par la Collectivité de Corse d'un montant de 60 000 euros sur deux exercices, 30 000 euros dès maintenant, et 30 000 euros l'an prochain.

PROPOSE que les responsables de l'association soient reçus par les membres de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux afin que soient identifiées et mises en exergue les insuffisances du guide des aides pour des clubs de cette envergure.

RENVoyEE EN CECCSES ET CFF
